JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS

N° 492



SOMMAIRE

* Avis d'appel à concurrence
(Page 2)

* Procès Verbal d'ouverture
(Page 45)

* Procès verbal d'attribution - Résultats d'évaluation
(Page 49)

* Avis d'attribution définitive
(Page 92)

* Autres
(Page 112)

+

Parution du 23 juin 2025

REPUBLIQUE DU BENIN



Chers lecteurs,

C'est avec une immense fierté que je vous présente le nouveau visage du Journal des Marchés Publics, désormais en ligne, porteur d'une vision révolutionnaire dans la manière dont nous communiquons et partageons l'information. Notre engagement envers l'innovation ne se limite pas à la simple numérisation, mais s'étend à des améliorations tangibles pour vous, nos précieux lecteurs.

Désormais, bénéficiez d'une rapidité de publication accrue, avec des mises à jour deux fois par semaine, chaque lundi et jeudi. Cette fréquence accrue garantit une information constamment actualisée, vous tenant au courant des derniers développements dans le monde des marchés publics. Nous avons repensé le processus de soumission pour le rendre plus facile que jamais. Les récits sont désormais simples à soumettre, favorisant une participation plus large et diverse.

De plus, nous avons créé un espace dédié pour les autorités contractantes, simplifiant leur suivi des publications et renforçant la transparence dans le processus. Cette évolution vers une plateforme numérique n'est pas simplement un changement de support, mais une transformation complète de la façon dont nous vous servons l'information. Vos retours et suggestions sont essentiels, car nous aspirons à évoluer en tandem avec vos besoins.

Rejoignez-nous dans cette nouvelle ère de connectivité, de simplicité et d'efficacité. Ensemble, bâtissons un avenir où les marchés publics sont accessibles, dynamiques et éclairés.

Merci de faire partie de cette révolution.

Cordialement,

Mr Aïmanssè Iris AHLAN.-

Le Directeur National de Contrôle des Marchés Publics pi



Rubrique

Avis d'appel à concurrence

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Nom de l'Autorité contractante : Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH)

Objet : Acquisition, installation et mise en service des équipements d'ophtalmologie au profit du CNHU-HKM, du CHUD BA, du CHUD OP et du CHUZ Suru-Léré

Référence SIGMAP : F_DIB_105020

Avis n° : 006**/2025/MS/ANMH/PRMP/APM du** 23 / 06 **/2025**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics 2025 (1ère version) de l'Agence Nationale de la Maintenance Hospitalière (ANMH) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 21 mars 2025.

2. L'Agence nationale de la Maintenance hospitalière a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2025 des fonds du budget national, afin de financer son programme de développement de la maintenance hospitalière, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition, d'installation et de mise en service d'équipements d'ophtalmologie au profit du CNHU-HKM, du CHUD BA, du CHUD OP et du CHUZ Suru-Léré.

3. L'Agence nationale de la Maintenance hospitalière sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir, livrer et installer lesdits équipements d'ophtalmologie au profit du CNHU-HKM, du CHUD BA, du CHUD OP et du CHUZ Suru-Léré et assurer la formation du personnel utilisateur dans chaque centre bénéficiaire.

BON A LANCER

Le présent appel d'offres porte sur **un lot unique**.

Des variantes ne seront pas prises en considération dans le cadre du présent appel d'offres.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Personne Responsable des Marchés Publics de l'ANMH ou son mandataire ; mail : prmp@anmh.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH), domiciliée à Cadjêhoun, immeuble de type R+3, Parcelle B de lot 1185, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes

6. Le délai de livraison est de **trois (03) mois** à compter de la date de démarrage inscrite dans l'ordre de service.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises :**

- **Capacité technique et expériences :**
  - Être une entreprise ou un groupement d'entreprise exerçant dans le domaine de la fourniture de matériels et d'équipements médicaux justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
  - Avoir l'agrément du Ministère de la Santé pour la fourniture de matériels et d'équipements médicaux (valable uniquement pour les entreprises nationales) ;
  - Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur ou sous-traitant au moins **deux (02) marchés de fourniture d'équipements médicaux d'un montant de quatre cent millions (400 000 000) francs CFA hors taxes au moins chacun, au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024) et de l'année en cours (2025)**, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés pour l'essentiel, justifiés par des copies des attestations de bonne fin d'exécution ou des attestations de service fait ou des procès-verbaux de réception définitive, signés par les maitres d'ouvrage ou leurs représentants. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (pages de garde, de signature et les pages portant les montants à l'intérieur du contrat en copie simple) dans les formes prescrites à l'annexe A-3-1, 2ème pièce ;
  - Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.

BON A LANCER

- **Capacité financière :**
  - Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) de fournitures au moins égal à **huit cent millions (800 000 000) francs CFA**, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2, point 1 ;
  - Disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **cinq cent vingt-cinq millions sept cent six mille deux cent quinze (525 706 215) francs CFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

b) **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03 années d'existence :**

- **Capacité technique et expériences :**
  - Être une entreprise ou un groupement d'entreprise exerçant dans le domaine de la fourniture de matériels et d'équipements médicaux justifié par l'original ou

la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;

- Avoir l'agrément du Ministère de la Santé pour la fourniture de matériels et d'équipements médicaux (valable uniquement pour les entreprises nationales) ;
- Disposer du personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.

- **Capacité financière :**
  - Fournir une attestation de l'assurance de risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle d'un montant minimum de **huit cent soixante-sept millions quatre cent quinze mille deux cent trente (867 415 230) francs CFA**.
  - Disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **cinq cent vingt-cinq millions sept cent six mille deux cent quinze (525 706 215) francs CFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;
  - Les entreprises naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2.

BON A LANCER

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 24 Juin 2025 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1). Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, **(confère le point IC 22.2 (b) des Données Particulières de l'Appel d'Offres pour les modalités de présentation de l'offre)** à l'adresse ci-après : **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), premier étage de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière, sis dans l'immeuble blanc de type R+3 au quartier Cadjêhoun, juste à côté**

du nouveau marché de Cadjêhoun, Parcelle B de lot 1185 à Cotonou Bénin, au plus tard le 30/07/ **2025 à 10 heures 00 minute heures locales (GMT + 1).**
Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion sis au 1er étage de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière, sis dans l'immeuble de type R+3 au quartier Cadjêhoun, Parcelle B de lot 1185 à Cotonou, le** 30/07/**2025 à 10 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **sept millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (7 885 593) francs CFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.**

BON A LANCER

Fait à Cotonou, le 23 JUIN 2025

La PRMP

Modeste Jean-Eudes NAGO
La Personne Responsable des Marchés Publics

République du Bénin
****
Présidence de la République
***
Agence de Développement de Sèmè City

SÈMÈ CITY

Section 0 - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)

Référence de la DRP : F_DPIO_102348

Avis n° : 033/ADSC/PRMP-DPIO/APM/SP-PRMP/2025 du 18 JUIN 2025

Objet : Acquisition de huit (08) machines et de kits éducatifs pour le SCOP (Sèmè City Open Park), parc d'innovation ouvert
(Relance)

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics le vendredi 28 février 2025.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer le projet Sèmè City, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition de huit (08) machines et de kits éducatifs pour le SCOP (Sèmè City Open Park), parc d'innovation ouvert.
3. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour fournir des machines et des kits éducatifs ci-dessous cités.

   La présente DRP est répartie en deux (02) lots libellés comme suit :

   - **Lot 1 : Acquisition de huit (08) machines et équipements**

Les fournitures objet de ce lot sont :

- Une (01) fraiseuse numérique ;
- Deux (02) cartes graphiques ;
- Deux (02) machines à coudre 1 ;
- Une (01) machine à coudre 2 ;
- Une (01) surjeteuse ;
- Une (01) tablette ;
- Une (01) table de travail fraiseuse ;
- Un (01) kit Fraises Ultimes.

BON A LANCER
CCMP/PR

➢ **Lot 2 : Acquisition de kits éducatifs**

Les fournitures objet de ce lot sont :

- Six (06) kits éducatifs : Coder en bois ;
- Six (06) kits éducatifs IA ;
- Cinq (05) Silicone ;
- Douze (12) Châssis robot ;
- Douze (12) Carte expansion.

BON A LANCER CCMP/PR

Un candidat a la possibilité de soumissionner à tous les lots et d'en être attributaire dès lors qu'il remplit les conditions de qualifications requises.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les fournitures objet de la présente DRP seront livrées à Sèmè City Open Park (SCOP) parc d'innovation ouvert, non loin du siège de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC), Immeuble Sèmè One à Cotonou dans un délai de deux (02) mois.

Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

➢ **Exigences techniques :**

- Être une structure spécialisée dans l'un des domaines ci-après justifiés par le registre de commerce ou les statuts de la structure :
  - **lot 1** : fourniture et installation de matériels industriels et/ou informatiques ;
  - **lot 2** : fourniture d'équipements informatiques et/ou électroniques
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur, prestataire ou sous-traitant les marchés ci-après définis pour chaque lot, au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) et l'année 2025 en cours, et qui ont été exécutés de manières satisfaisantes et terminés pour l'essentiel :
  - **Lot 1** : au moins deux (02) marchés relatifs à la fourniture d'équipements ou matériels industriels et/ou informatiques dont l'un d'un **montant minimum de six millions (6 000 000) FCFA Hors Taxes** ;
  - **Lot 2** : au moins un (01) marché relatif à la fourniture de kits éducatifs ou d'équipements électroniques d'un **montant minimum de quatre millions (4 000 000) FCFA Hors Taxes.**
- Fournir la preuve d'un service après-vente ;
- Disposer d'un personnel clé pour l'exécution des marchés relatifs à chaque lot conformément au détail contenu dans la DRP (valable pour les deux lots) ;

- Fournir l'autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur plus une copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste ou concessionnaire concerné pour la fraiseuse numérique ;

➢ **Exigences financières :**

- Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de services et/ou de fournitures d'un montant égal au montant ci-après définis par lot, qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024). Il s'agit :
  - **lot 1 : douze millions (12 000 000) FCFA**
  - **lot 2 : cinq millions (5 000 000) FCFA**

  ou
- Justifier d'une attestation de banque ou d'une institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : besoins de financement du marché :
  - **Lot 1 : onze millions trois mille trois cent seize (11 003 316) FCFA**
  - **Lot 2 : quatre millions trois cent trente-cinq mille six cent soixante-six (4 335 666) FCFA.**

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➢ **Exigences techniques**

BON A LANCER

- Être une structure spécialisée dans l'un des domaines ci-après justifiés par le registre de commerce ou les statuts de la structure :
  - **Lot 1** : fourniture et installation de matériels industriels et/ou informatiques
  - **Lot 2** : Fourniture d'équipements informatiques et/ou électroniques
- Fournir la preuve d'un service après-vente ;
- Disposer d'un personnel clé pour l'exécution des marchés relatifs à chaque lot conformément au détail contenu dans la DRP (valable pour les deux lots) :

Fournir les CV ainsi que les preuves des expériences et de qualification du personnel proposé.

- Fournir l'autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur plus une copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste ou concessionnaire concerné pour la fraiseuse numérique ;

➢ **Capacité financière :**

- Fournir une police d'assurance des risques professionnels ; **et**
- Justifier par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : besoins en financement du marché :
  - **Lot 1 : onze millions trois mille trois cent seize (11 003 316) FCFA**
  - **Lot 2 : quatre millions trois cent trente-cinq mille six cent soixante-six (4 335 666) FCFA.**

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

4. Le délai d'exécution du marché est de **deux (02) mois**.

5. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire ; mail : sc.prmp@semecity.com et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE Cotonou, Tél : (+229) 21 36 88 15, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter **du** 19 JUIN 2025. Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP de l'Agence de Développement de Sèmè City. Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01)

version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis à l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE à Cotonou, au plus tard le 03 JUIL 2025 à 10 heures 00 minute.**

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Il est expressément demandé aux soumissionnaires de présenter leur pli conformément aux modalités de présentation énoncées aux points 19.1 et 20.2(b) des Données Particulières de la Demande de Renseignements et de Prix (DPDRP).

Le non-respect de ces exigences de présentation entraînera l'élimination automatique de l'offre.

9. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE à Cotonou, le 03 JUIL 2025 à 10 heures 30 minutes.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- Lot 1 : **cent dix mille trente-trois (110 033) FCFA**
- Lot 2 : **quarante-trois mille trois cent cinquante-six (43 356) FCFA.**

La garantie de soumission doit être soumise sous l'une des formes ci-après :

- Un chèque ordinaire encaissable sur la durée de validité de l'offre ;
- Une garantie bancaire inconditionnelle émise par une banque ou une institution financière habilitée.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

11. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Fai [redacted] 2025

M [redacted] O

PRMP/ADSC

BON A LANCER
CCMP/PR

République du Bénin
****
Présidence de la République
***
Agence de Développement de Sèmè City

SÈMÈ CITY

Section 0 - Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)

Référence de la DRP : F_DPIO_100835

Avis n° : 032/ADSC/PRMP-DPIO/APM/SP-PRMP/2025 du 18 JUIN 2025

Objet : Acquisition des logiciels et licences pour le SCOP

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics le vendredi 28 février 2025.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition des logiciels et licences pour le SCOP. Le marché est inscrit dans le Plan de Passation des Marchés de l'Agence sous la référence SIGMAP N° F_DPIO_100835.
3. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les logiciels et licences ci-dessous citées au profit du Tech IMA.

La présente DRP est répartie en deux (02) lots libellés comme suit :

- **Lot 1 : Acquisition de logiciels au profit du TechIMA**

Les fournitures objet de ce lot sont :

- Cinq (05) logiciels de Broderie 1
- Dix (10) logiciels de Broderie 2
- Dix (10) logiciels de Design Mode
- Deux (02) logiciels Modélisation Mathématique
- Un (01) logiciel Simulation Mathématique
- Un (01) logiciel de Gestion SCOP

BON A LANCER CCMP/P

➢ **Lot 2 : Acquisition de licences E-Learning au profit du TechIMA**

Les fournitures objet de ce lot sont :

- P1 : deux (02) plateformes de E-Learning 1 ;
- P2 : quatre-vingt-cinq (85) plateformes de E-Learning 2.

Un candidat a la possibilité de soumissionner à tous les lots et d'en être attributaire dès lors qu'il remplit les conditions de qualifications requises.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les logiciels et licences objet de la présente DRP seront livrés au siège de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC), à Sèmè Two au SCOP à Cotonou dans un délai d'un (01) mois pour chacun des lots.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

BON A LANCER
CCMP/PR

➢ **Capacité technique :**

- Être une structure spécialisée dans l'un des domaines ci-après justifié par le registre de commerce ou les statuts de la structure :
  - **Lot 1** : conception, vente, fourniture ou installation de solution/matériels informatiques ;
  - **Lot 2** : formation en ligne, fourniture et/ou installation de licence et/ou solution
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur, prestataire ou sous-traitant les marchés ci-après définis pour chaque lot, au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) et l'année 2025 en cours, et qui ont été exécutés de manières satisfaisantes et terminés pour l'essentiel :
  - **Lot 1** : au moins un (01) marché relatif à la conception de solution informatique, ou à l'acquisition et/ou l'installation de logiciels d'un montant minimum de **dix millions sept cent mille (10.700.000) Francs CFA HT** ;
  - **Lot 2** : au moins un (01) marché relatif à la formation en ligne ou à l'acquisition et/ou l'installation de licences E-Learning d'un montant minimum de **cinq millions (5.000.000) Francs CFA HT** ;
- Disposer du personnel clé requis pour l'exécution du marché et ceci, conformément aux détails contenus dans le dossier de Demande de Renseignement et de Prix.
- Fournir une autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur agréé appuyée de la copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste concerné pour le lot 2.

  NB : Le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des offres se réserve le droit de vérifier l'authenticité de cette pièce par tout moyen et de rejeter une offre en cas de production de faux documents.
- Fournir la preuve d'un service après-vente (valable pour les deux lots) ;

- Fournir la garantie technique du fabricant pour une durée minimale de 12 mois pour le lot 2.

➢ **Capacité financière :**

- Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de services et/ou de fournitures d'un montant égal au montant ci-après définis par lot, qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024). Il s'agit :
  - **Lot 1** : vingt millions cent mille (20 100 000) Francs CFA ;
  - **Lot 2** : neuf millions (9 000 000) Francs CFA.

BON A LANCER
CCMP/PR

Ou

- Justifier d'une attestation de banque ou d'une institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :
  - **Lot 1** : six millions (6 000 000) Francs CFA ;
  - **Lot 2** : deux millions sept cent mille (2.700 000) Francs CFA ;

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

➢ **Capacité technique :**

- Être une structure spécialisée dans l'un des domaines ci-après et justifié par le registre de commerce ou les statuts de la structure :
  - **Lot 1** : conception, vente, fourniture ou installation de solution/matériels informatiques ;
  - **Lot 2** : formation en ligne, et/ou fourniture ou l'installation de licence/solution
- Disposer du personnel clé requis pour l'exécution du marché et ceci, conformément aux détails contenus dans le dossier de Demande de Renseignement et de Prix.
- Fournir une autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur agréé appuyée de la copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste concerné pour le lot 2 ;
- **NB** : Le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des offres se réserve le droit de vérifier l'authenticité de cette pièce par tout moyen et de rejeter une offre en cas de production de faux documents.
- Fournir la preuve d'un service après-vente (valable pour les deux lots) ;
- Fournir la garantie technique du fabricant pour une durée minimale de 12 mois pour le lot 2.

➢ **Capacité financière :**

- Fournir une police d'assurance des risques professionnels valide (de la date de soumission jusqu'à l'exécution du marché) pour un montant de :
  - **Lot 1** : vingt millions cent mille (20 100 000) Francs CFA ;

- **Lot 2** : neuf millions (9 000 000) Francs CFA.

et

- Justifier d'une attestation de banque ou d'une institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin, de l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :
  - **Lot 1** : six millions (6 000 000) Francs CFA ;
  - **Lot 2** : deux millions sept cent mil le (2.700 000) Francs CFA ;

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des pièces fournies. En cas de fausses déclaration ou de production de faux documents, l'offre concernée sera rejetée et l'ARMP sera tenue informer.

5. Le délai d'exécution du marché est d'un (01) mois pour chaque lot.

6. La participation à cette DRP telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire, Email : sc.prmp@semecity.com et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE Cotonou, Tél : (+229) 21 36 88 15, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter **du** 19 JUIN 2025. Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP de l'Agence de Développement de Sèmè City. Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis à l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE à Cotonou, au plus tard le** 03 JUIL 2025 **à 10 heures 00 minute.**

BON A LANCER CCMP/PRP

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Il est expressément demandé aux soumissionnaires de présenter leur pli conformément aux modalités de présentation énoncées aux points 19.1 et 20.2(b) des Données Particulières de la Demande de Renseignements et de Prix (DPDRP).

Le non-respect de ces exigences de présentation entraînera l'élimination automatique de l'offre.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE à Cotonou, le 03 JUIL 2025 à 10 heures 30 minutes.**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- Lot 1 : **deux cent mille six cent trente-quatre (200 634) Francs CFA ;**
- Lot 2 : **quatre-vingt-huit mille trois cent quarante-sept (88.347) Francs CFA.**

La garantie de soumission doit être soumise sous l'une des formes ci-après :

- Un chèque ordinaire encaissable sur la durée de validité de l'offre ;
- Une garantie bancaire inconditionnelle émise par une banque ou une institution financière habilitée.

En ce qui concerne les micro petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Fait à Cotonou, le 03 JUIN 2025

Mondoukpè H. FADONOUGBO
PRMP/ADSC

BON A LANCER
CCMP/PR

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : +229 21 60 43 47
+229 53 22 22 22
secretariat_adet@adet.bj

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Emis le ..16 JUIN 2025.....

Pour les prestations de :

Recrutement d'un consultant (cabinet) pour la réalisation d'une étude complémentaire sur la vulnérabilité climatique et la sobriété carbone des sites des travaux de construction de deux (2) LTA, de leurs UEVP et d'un (1) LTP (Relance)

AMI N° : 007-2025/PR/ADET/PRMP/SP-PRMP du...16 JUIN 2025..

Source de financement : Budget National

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : ligne 1.2.3.27.2 du PTA 2025

ACCORD DE PRET : NA

Juin 2025

Immeuble TWECY MELO 28, Rue du Commerce 5.123 Cotonou

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : +229 21 60 43 47
+229 53 22 22 22
secretariat_adet@adet.bj

AVIS DE RELANCE D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC

Projet : Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les secteurs Prioritaires (PDCESP) Phase 1

Objet : Recrutement d'un consultant (cabinet) pour la réalisation d'une étude complémentaire sur la vulnérabilité climatique et la sobriété carbone des sites des travaux de construction de deux (2) LTA, de leurs UEVP et d'un (1) LTP (Relance)

Référence du marché : PI_DO_102516

Avis N°007-2025/PR/ADET/PRMP/SP-PRMP du...16 JUIN 2025..

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 07 février 2025.
2. L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer le Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les secteurs Prioritaires (PDCESP) Phase 1 au titre de la gestion 2025, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le **recrutement d'un consultant (cabinet) pour la réalisation d'une étude complémentaire sur la vulnérabilité climatique et la sobriété carbone des sites des travaux de construction de deux (2) LTA, de leurs UEVP et d'un (1) LTP (relance).**
3. Les prestations consistent à (i) faire une analyse détaillée de vulnérabilité climatique de chaque site d'intervention du projet au regard des activités et infrastructures à ériger, (ii) faire le bilan carbone du projet afin d'avoir une précision sur l'empreinte écologique des interventions aussi bien en phase de projet qu'en phase d'exploitation des infrastructures mises en œuvre (iii) proposer des mesures à mettre en œuvre afin de réduire les émissions carbone et ainsi l'empreinte écologique du projet, (iv) actualiser les études techniques et architecturales des LTA et UEVP, suivi de la revue technique des DAO et des plans d'aménagement des UEVP afin de prendre en compte les mesures de résilience climatique et de sobriété carbone dans les phases de conception, d'exécution, d'entretien et de maintenance des complexes pédagogiques et économiques.

De façon spécifique, il s'agira pour le Consultant de :

➢ **Evaluation de l'empreinte carbone**

- présenter le sous-projet à travers ses activités de façon à permettre l'identification exhaustive des sources d'émission de carbone en phase travaux et exploitation ;
- évaluer les émissions carbones par phase avec un accent sur les produits et équipements à utiliser. Cette évaluation doit être complémentaire de celle effectuée dans les rapports d'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIES) ;
- faire une estimation théorique de l'empreinte carbone de chaque lycée/UEVP sur la base de la consommation énergétique théorique estimée pour chaque lycée, et indiquer la part de consommation totale en énergie qui proviendra des sources propres ou renouvelables ;
- etc……..

✓ **Evaluation de la vulnérabilité aux risques climatiques**

- Faire états des modèles, scenarios et projections climatiques au Benin et spécifiquement à l'échelle du bassin versant des zones d'intervention du projet, et en déduire les lacunes et insuffisances ;
- présenter l'état initial des sites d'accueil des infrastructures et en ressortir les contraintes et risques climatiques potentielles en présence telle que les contraintes d'inondation et les risques de températures et chaleur excessives prenant en compte les projections climatiques à l'horizon 2050-2060 pour le Benin ;
- Exploiter les données des projections climatiques nationales existante pour analyser la situation climatique et locales futur à partir des derniers modèles climatiques et / ou d'ensembles multi-modèles les plus adaptés pour Bénin et des scenarios d'émissions (Representative Concentrations Pathways, RCP de la nouvelle génération du GIEC
- Etc ……..

4. Le délai de réalisation de la mission est de soixante (60) jours ouvrables.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès

lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis[1]. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) ;**

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	**Note pour le critère[2]**	**Sous-critères d'évaluation et note[3]**	**Moyens de Preuve à fournir par le candidat**
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Être un cabinet spécialisé dans le domaine des études techniques et d'ingénierie dans les secteurs des infrastructures, d'aménagements hydroagricole/hydrauliques ou urbains, de vulnérabilité et d'adaptation des villes, des territoires, des infrastructures et de leurs usages aux changements climatiques • Inscription de l'un des domaines d'activités sur le RCCM ou les statuts (**10 points**) • Non inscription de l'un des domaines d'activités sur le	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts

		RCCM ou les statuts **(00 points)**	
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des études techniques et d'ingénierie des secteurs d'infrastructures d'aménagement hydroagricoles/hydrauliques ou urbain etc….. au cours des dix (10) dernières années (de 2014 à 2024 y compris l'année en cours)	[25]	• **Pour les anciens cabinets/bureaux** Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années cinq (05) missions similaires dans le domaine des études techniques et d'ingénierie des secteurs d'infrastructures d'aménagement hydroagricoles/hydrauliques ou urbain etc….. **(25 points à raison de 5 points par mission)** • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer un personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 en hydrologie ou équivalent ayant participé/réalisé au moins cinq (05) missions **(25 points à raison de 5 points par expérience prouvée)**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des missions d'étude de vulnérabilité hydro climatique de projets de réalisation d'infrastructures physiques, missions d'étude d'impact environnemental et social ou d'études hydrologiques de projets de développement etc …..au	[50]	• **Pour les anciens cabinets/bureaux** ✓ Avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années au moins trois (03) missions d'étude d'impact environnemental et social ou d'études hydrologiques de projets de développement **(30 points à raison de 10 points par mission)**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants

cours des cinq (05) dernières années (de 2020 à 2024 y compris l'année en cours)		✓ Avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années au moins deux (02) missions d'étude de vulnérabilité hydroclimatique de projets de réalisation d'infrastructures physiques financés par les PTFs **(20 points à raison de 10 points par mission)** • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer un personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 en hydrologie ou équivalent ayant participé/réalisé au moins quatre (04) missions **(50 points à raison de 12,5 points par expérience prouvée)**	(copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	• Note de présentation du cabinet/firme : **2,5 points** • Organigramme du cabinet/firme : **2,5 points**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	• Un ingénieur hydrologue ou hydraulicien titulaire d'un BAC+5 **(2 points)** • Un expert climatologue, ou en changement climatique ou gestion des risques et catastrophes climatiques titulaire d'un BAC+5 **(2 points)** • Un (01) expert en efficacité énergétique de niveau (BAC+5) **(2 points)** • Un (01) expert en Génie Civil de niveau (BAC+5) **(2 points)** • Un (01) Architecte-paysagiste de niveau (BAC+5) **(2 points)**	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est de 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics, E-mail : secretariat_adet@adet.bj / ekpochan@adet.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : ***l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), sise au quartier Guinkomey, 2ième étage de l'immeuble TWECY MELO 28, rue du commerce 5.123 Cotonou***,, Tél (+229) 53 22 22 22 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17h 30 minutes et/ou sur le site web : www.adet.bj.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du .....17 JUIN 2025..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de ***l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), sise au quartier Guinkomey, 2ième étage de l'immeuble TWECY MELO 28, rue du commerce 5.123 Cotonou***, Tél (+229) 53 22 22 22, par courriel secretariat_adet@adet.bj / ekpochan@adet.bj. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.adet.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : ***secrétariat permanent des Marchés Publics de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), sise au quartier Guinkomey, 2ième étage de l'immeuble TWECY MELO 28, rue du commerce 5.123 Cotonou,*** Tél (+229) 53 22 22 22, par courriel secretariat_adet@adet.bj / ekpochan@adet.bj au plus tard le.....26 JUIN 2025.....à 10 heures 00 minute. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus

indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : ***la salle de réunion de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), sise au quartier Guinkomey, 2ième étage de l'immeuble TWECY MELO 28, rue du commerce 5.123 Cotonou,*** le ....26 JUIN 2025..... à **10 heures 30 minutes**.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 16 JUIN 2025.....

La Personne Responsable des Marchés Publics



Ernest Tamèchi KPOCHAN

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*][1] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[2]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLÉVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

BP : Kandi-Bénin Tel : +229 60 59 03 03
Email:atda.pole2@gouv.bj /secatdapole2@gmail.com

Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)
ALIBORI SUD - BORGOU NORD - 2KP

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

AVIS DE PROROGATION DU DELAI DE DÉPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS

AVIS DE PROROGATION :N°056/DG/ATDA2/TAZCO2/PRMP/SP-PRMP du 13/06/2025

Objet: Recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCOM-CVPC, des UD-CVCP et de la FN-CVPC.

REFERENCE AMI	N° 043/DG/ATDA2/TAZCO2/PRMP/SP-PRMP du 04/06/2025
REFERENCE SIGMAP	**PI_DP_107995**
GESTION	**2025**
SOURCE DE FINANCEMENT	**AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**
IMPUTATION BUDGETAIRE	**PROJET TAZCO 2**
ACCORD DE PRET	**CONVENTION DE FINANCEMENT AFD CBJ 1255 01 G du 15 avril 2020**

Dans le cadre de l'Avis à Manifestation d'intérêt N°043/DG/ATDA2/TAZCO2/PRMP/SP-PRMP du 04/06/2025 cité en objet, la Personne Responsable des Marchés Publics l'Agence Territoriale de Développement Agricole pôle 2 informe les candidats que la date de remise des manifestations d'intérêts fixée au **16/06/2025,** est reportée au **26/06/2025** à **10 heures précises (GMT +1).**

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 2, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin le **26/06/2025** à **10h30mn heure locale (GMT+1).**

Kandi, le 13 Juin 2025

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

Arnaud BOCO ADIKALE
La Personne Responsable des Marchés Publics

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLÉVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

BP : Kandi-Bénin Tel : +229 60 59 03 03
Email:atda.pole2@gouv.bj /secatdapole2@gmail.com

Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)
ALIBORI SUD - BORGOU NORD - 2KP

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

ADDENDUM N°1 DU 13/06/2025

Recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCOM-CVPC, des UD-CVCP et de la FN-CVPC

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

REFERENCE SIGMAP	PI_DP_107995
GESTION	2025
SOURCE DE FINANCEMENT	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
IMPUTATION BUDGETAIRE	PROJET TAZCO 2
ACCORD DE PRET	CONVENTION DE FINANCEMENT AFD CBJ 1255 01 G du 15 avril 2020

Juin 2025

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLÉVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

BP : Kandi-Bénin Tel : +229 60 59 03 03
Email:atda.pole2@gouv.bj / secatdapole2@gmail.com
IFU:4201810311319

Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)
ALIBORI SUD - BORGOU NORD - 2KP

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Nom du Projet: Projet de Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières du Bénin -Phase 2 (TAZCO 2).

Objet : Recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCom-CVPC et de la FN-CVPC

Référence du marché : PI_DP_107995
AMI N° 043/DG/ATDA2/TAZCO2/PRMP/SP-PRMP du 04/06/2025

ADDENDUM N°1 DU 13/06/2025

Dans le cadre de l'Avis à Manifestation d'Intérêt N°043/DG/ATDA2/TAZCO2/PRMP/SP-PRMP du 04/06/2025 relatif au «Recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCom-CVPC et de la FN-CVPC»; il est fait un addendum N°1 audit avis.

Le présent addendum N°1 vise à:

- **reformuler le point 9** de l'AMI relatif délai minimum de relance des manifestations d'intérêt ;
- **reformuler le point 13** de l'AMI relatif à la date de dépôt et d'ouverture des manifestations d'intérêt .

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics **version N°1** de l'Agence Territoriale de Développement Agricole pôle 2 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 04 Avril 2025.

2. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a sollicité des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD), afin de financer le Projet de Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières du Bénin–Phase 2 (TAZCO 2), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCom-CVPC et de la FN-CVPC.

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

3. Les prestations concernent le renforcement des capacités des coopératives villageoises de producteurs de coton (CVPC) et de leurs faîtières communales et nationales au travers de formations et de coachings.

Spécifiquement, il s'agira :

a. **OS1**: *Faire le diagnostic de la structuration, de la gouvernance, de l'animation, de l'encadrement et du suivi-évaluation de la Fédération, de la base au sommet (CVPC, UCom-CVPC, et FN-CVPC), et formuler des recommandations opérationnelles pour l'optimisation de la qualité et de la capacité des organisations visées par la prestation (FN-CVPC ; UCom-CVPC ; CVPC et les structures d'encadrement) à rendre des services de qualité à leurs membres à l'effet d'améliorer la gestion interne des OP-coton y compris des recommandations visant à renforcer les structures d'encadrement et d'accompagnement de la Fédération et de ses démembrements.*

b. **OS2 :** *Améliorer la gouvernance interne des CVPC des 300 villages de mise à l'échelle de TAZCO 2 en renforçant les compétences des membres dans la gestion organisationnelle, la planification stratégique et le suivi-évaluation et l'immatriculation OHADA pour les CVPC non immatriculées.*

c. **OS3**: *Renforcer les capacités techniques des élus et membres issus des CVPC des 300 villages de mise à l'échelle de TAZCO 2, ainsi que des Agents d'Appui à la Gestion des Intrants et à la Gouvernance des OP de l'AIC (AGIGOP), en ce qui concerne : i) l'utilisation effective de plantes fertilitaires et fourragères, ii) une mécanisation adaptée, pour leur permettre d'adopter et de promouvoir des pratiques agroécologiques respectueuses de l'environnement ; ii) la prise en compte du genre de manière transversale.*

d. **OS4**: *Améliorer les compétences des élus et membres issus des CVPC des 300 villages de mise à l'échelle de TAZCO 2 en matière de gestion concertée des ressources naturelles et de concertation locale, de communication et de plaidoyer, pour leur permettre de défendre leurs intérêts et de participer aux processus de prise de décision du niveau local au niveau national.*

e. **OS5** : *Sensibiliser et former les élus et membres issus des CVPC des 300 villages de mise à l'échelle de TAZCO 2 et les AGIGOP les accompagnant, pour favoriser l'usage de pesticides homologués, le respect des normes internationales en matière d'utilisation (stockage et manipulation), et pour*

les informer sur les dangers liés aux substances chimiques utilisées et les méthodes de gestion des déchets.

***Les prestations sont en* lot unique**

4. Le délai de réalisation de la mission est de **vingt-quatre (24) mois,** étalé entre 2025 et 2027 à compter de la date d'émission de l'ordre de service par l'Autorité contractante.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations de qualification requises (nature des activités du prestataire en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du prestataire dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du prestataire dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du prestataire, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas vingt (20) pages environ. Seuls seront acceptés les groupements rassemblant un bureau d'études et une ONG/association, dont l'un des membres au moins devra disposer d'une solide expérience à l'international. La manifestation d'intérêt devra impérativement préciser lequel des deux membres représente le groupement et inclure une attestation commune signée des deux membres.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves fournies par le prestataire dans le tableau des critères de sélection (Point 10).

7. Une liste de candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) groupements, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante, sur la base de l'analyse des informations transmises.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **S**élection **F**ondée sur la **Q**ualité et sur le **C**oût ***(SFQC)***.

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si **moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés**, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de **trois (03) semaines** la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note
1. Nature des activités du prestataire en relation avec le domaine des prestations : Ingénierie sociale, Conseil de gestion des Exploitations Agricoles, formations dans les secteurs agricole et rural et coaching des exploitations familiales ou micro, petite et moyenne entreprise (MPME)	**20**	✓ Nature des activités en pleine relation avec la thémati ciblée justifiée par les expériences= **10 points** ; ✓ Dégressif selon l'éloignement du domaine compétences recherché ; ✓ Conformité de la mission avec les domaines d'activ du candidat (RCCM ou Statuts du Cabinet/firme ONG ou Groupement comme preuve) = **10 points** ;
2. Expérience générale du prestataire dans le domaine de l'appui aux organisations professionnelles agricoles (OPA) et développement organisationnel au cours des *10* dernières années (2015 à 2024) y compris l'année en cours	**[75]**	❖ ***Pour les anciens Cabinet/firme ou ONG Groupement*** ■ Fournir au minimum dix (10) **preuves d'expérien** pour une expérience générale de mission dans domaine de l'appui aux OPA = **60 points à raison de points :** ✓ Cinq (05) preuves d'expérience générale de mission d le domaine de l'appui aux OPA au Bénin =**30 point raison de 06 points par preuve fournie ;** ✓ Cinq (05) preuves d'expérience générale de mission d le domaine de l'appui aux OPA au niv international=**30 points ;** ✓ L'expérience d'appui aux OP dans une filière cotonn en Afrique de l'Ouest = **15 points**

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

		❖ *Pour les Cabinet/firme ou ONG ou Groupem naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) d'existence* ■ Fournir pour le personnel d'encadrement (Chef mission) : **Un Ingénieur (BAC+5) en agronom économie coopérative, agroéconomie, scien sociales ou autres disciplines pertinentes a quinze (15) ans d'expériences professionnelles d le domaine de l'appui aux OPA (copie simples** ***disposant des preuves de ces expériences généra*** **= 15 points** ■ Dix (10) preuves d'expériences pour une expérie générale de mission dans le domaine de l'appui aux **= 60 points à raison de 06 points ;** ✓ Cinq (05) preuves d'expérience générale de mission d le domaine de l'appui aux OPA au Bénin =**30 point raison de 06 points par preuve fournie ;** ✓ Cinq (05) preuves d'expérience générale de mission d le domaine de l'appui aux OPA au niveau internatio =**20 points ;** ✓ Expérience d'appui aux OPA coton en Afrique l'Ouest : **15 points**

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

3. Organisation technique et managériale du Cabinet/firme ou ONG ou Groupement	[05]	✓ Fournir une note de présentation du chacun membres du Groupement avec organigram (l'attestation de groupement co-signée) = **05 points** ✓ Non fourniture = **00 points**.
TOTAL	[100]	

NB: ***Fournir une liste indicative du personnel clé qui pourrait être mobilisé tableau tout en précisant pour chaque personnel clé envisagé, le nom et préno rôle ainsi que le nombre d'année d'expérience.***

NOMS ET PRENOMS	DIPLOME REQUIS	ROLE ET NOMBRE	EXPERIE
	Diplôme universitaire (minimum BAC+5) en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes	*Un (01) Chef de mission*	*Quinze (1 d'expérience secteur de l'app*
	Diplôme universitaire (minimum BAC+5) en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes	*Deux (2) Experts en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes (un (01) Expert national et un (01) international)*	*Dix (10) ans d'e dans le secteu*
	Diplôme d'Etude en Agriculture Tropicale (DEAT) ou Bac G2 ou, Bac+3 en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences en gestion, sciences économiques ou autres disciplines pertinentes	*Vingt-quatre (24) Conseillers en Gestion Coopérative*	*Cinq (05) ans d dans le secteu pour les déte DEAT ou Bac (03) ans d'expé les détenteurs*

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP) La PRMP

Le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à **cinq (05) et su**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de de la Personne responsable des marchés publics; E-mail: prmpatda2@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : Secrétariat de la PRMP, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 0197764105/0144686644, E-mail : prmpatda2@gmail.com et aux heures suivantes 08h00mn à 12h30mn et 14h00mn à 17h30mn heure locale (**GMT+1**).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **05/06/2025**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics : Kandi, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

NB: Seuls les candidats ayant retiré l'AMI à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leur offre.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en **deux (02) exemplaires physiques** à savoir : un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 0197764105/0144686644 au plus tard le **26/06/2025** à 10h30mn. Les offres doivent être déposées sous plis fermé avec la mention suivante : *«AVIS A MANIFESTATION D'INTERËT relatif au **Recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCom-CVPC et de la FN-CVPC**» «A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE»*

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 2, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin le **26/06/2025** à **10h30mn heure locale (GMT + 1)**.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **deux (02) jours ouvrables** avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les **deux (02) jours ouvrables** de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour

effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de **deux (02) jours ouvrables** après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de **deux (02) jours ouvrables** à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus **deux (02) jours** pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Kandi, le 13 Juin 2025

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

Arnaud BOCO ADIKALE

La Personne Responsable des Marchés Publics

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

Nom du Candidat

Lieu et date

Objet : **Manifestation d'intérêt pour le** «Recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCom-CVPC et de la FN-CVPC»

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

A

Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics de L'Agence Territoriale de Développement Agricole pôle 2.

Monsieur la Personne responsable des marchés publics,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

1) *la présente lettre de manifestation d'intérêt ;*

2) *la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;*

3) *le registre de commerce/les statuts ;*

4) *les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*[1] *;*

5) *la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.*[2]*. ;*

Veuillez agréer, Monsieur la Personne responsable des marchés publics, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

[NB : Pour un groupement, tous les partenaires doivent signer ou seulement le chef de file, auquel cas, le pouvoir habilitant le signataire à signer au nom de tous les partenaires doit être joint]

1 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "**Marché**")
A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

   2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

   2.2 Avoir fait l'objet :

   a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

   b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

   c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte

susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____
Dûment habilité à signer pour et au nom de[1] : _____
Signature : _____
En date du : _____

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

[1] En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO)

Objet : Acquisition de trois (03) véhicules dont deux (02) de type 4x4 station wagon de 4 cylindres et un (01) SUV 4x4, 7 places, 4 cylindres

Référence SIGMAP : F_CGV_111123

BON A LANCER
CCMP/PR

Avis n° : Avis d'appel d'offres N°2025 020 /PR/AGLO/PRMP/A-PRMP

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

1- Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 19/06/2025, version N°02.

2- L'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les activités, et a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition de quatre (04) véhicules SUV, 4x4 sept (07) places, au profit des structures de l'Etat

3- L'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des véhicules **de type 4x4 SUV et station wagon** répartis en lot unique.
« *Les variantes ne sont pas prises en considération* ».

4- La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Comlan Achille FANOU, PRMP AGLO Tél : 01 97 72 53 30 courriel : acfanou@presidence.bj et prendre connaissance des documents de l'appel d'offres à l'adresse suivante : "*Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO), Rue 12164 – Lot 20 – Villa 778, Les Cocotiers, Cotonou-Bénin, non loin du CEG Océan dans la Haie-Vive, téléphone : +229 21 30 32 19, de 08 heures à 12heures 30 les matins et 14heures à 17heures 30 les après-midis* ».

6- Le délai de livraison est de deux (2) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrer les prestations conformément aux dispositions de

l'IC 32.3 (d) et de la « liste des fournitures et calendrier de livraison ». Un délai au plus tard de trois (03) mois est acceptable. Toutefois, ce délai compris entre deux (02) et trois (03) mois fera l'objet d'ajustement aux fins d'évaluation.

Les offres proposant des délais de livraison au-delà de trois (3) mois seront considérées comme non conformes et seront rejetées.

7- Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

BON A LANCER
CCMP/PR

a1) Capacité technique et expériences :

- être spécialisé dans le domaine de vente des véhicules automobiles neufs, justifié par le registre de commerce ou les statuts, et l'agrément d'exercice délivré par le Ministre de l'Industrie et du Commerce (MIC) du Bénin

- avoir exécuté en tant que fournisseur ou sous-traitant au cours des cinq (5) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours, au moins un (01) marchés similaires de livraison de véhicules automobiles neufs d'un montant minimum de cent vingt-cinq millions (125 000 000) francs CFA, justifiés par des copies légalisées attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception assorties des contrats ou bon de commande (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droits privés ».

- disposer dans les villes de Cotonou ou d'Abomey-Calavi, d'un garage ou être en partenariat avec un garage agréé par la DGML pour le service après-vente sur douze (12) mois à la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (la vidange à 2500 km, le changement de filtres à 5000 km

a2) exigences financières

- Avoirs accès à des ressources sous forme de fonds propres ou de lignes de crédit à hauteur d'un montant égal à trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) FCFA, justifiés par des attestations d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant une correspondance au Bénin ;

- Avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années (2021, 2022 et 2023) un chiffre d'affaires annuel moyen au moins des activités de fournitures d'une valeur de cent cinquante-six millions deux cent cinquante (156 250 000) francs CFA, justifié par les états financiers produits dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2

NB : la capacité financière et le chiffre d'affaires ne sont pas cumulatifs

b) Pour les entreprises naissantes :

b1) Capacité technique et expériences :

- être spécialisé dans le domaine de vente des véhicules automobiles neufs, justifié par le registre de commerce ou les statuts, et l'agrément d'exercice/ carte d'importateur délivré par le Ministre de l'Industrie et du Commerce (MIC) du Bénin

- disposer d'un personnel d'encadrement à effectuer l'exécution du marché dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification. justifié par les attestations de travail délivrées par les maitres d'ouvrage. Les expériences globales et similaires du personnel seront décomptées à partir de la date d'obtention du diplôme.

- disposer dans les villes de Cotonou ou d'Abomey-Calavi, d'un garage ou être en partenariat avec un garage agréé par la DGML pour le service après-vente sur douze (12) mois à la charge du soumissionnaire et inclus dans le prix de son offre (la vidange à 2500 km, le changement de filtres à 5000 km

***b2)* exigences financières**

Avoirs accès à des ressources sous forme de fonds propres ou de lignes de crédit à hauteur d'un montant égal à trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) FCFA, justifiés par des attestations d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant une correspondance au Bénin ;

- produire une assurance de risques professionnels d'un montant de cent trente-sept millions cinq cent mille (137 500 000) francs CFA

- produire le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour celles qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du..25../..06../2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics Rue 12164 – Lot 20 – Villa 778, Les Cocotiers, Cotonou-Bénin, non loin du CEG Océan dans la haie-vivre, téléphone : +229 21 01 30 32 19 courriel : acfanou@presidence.bj. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par boîte postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

9- Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF accessible, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO), Rue 12164 – Lot 20 – Villa 778, Les Cocotiers, Cotonou-Bénin, non loin du CEG Océan dans la Haie-Vive au plus tard

BON A LANCER
CCMP/PR

le 16/07/ 2025 à 10 heures, heure locale (GMT +1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10- Les offres (versions physique et numérique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants dûment mandatés, qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après Salle de réunion de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO), Rue 12164 – Lot 20 – Villa 778, Les Cocotiers, Cotonou-Bénin, non loin du CEG Océan dans la Haie-Vive, le même jour de dépôt des offres le 16/07/ 2025 à 10 heures 30 minutes, heure locale (GMT +1).

11- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à **un million deux cent cinquante mille (1 250 000) FCFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le 10/06/ 2025

La Personne responsable des marchés publics,

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN – AGENCE POUR LA GESTION DE LA LOGISTIQUE DES OFFICIELS – Personne Responsable des Marchés Publics

Corentin Achille FANOU
PRMP

BON A LANCER
CCMP/PR



Rubrique

Procès Verbal d'ouverture

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : Réaménagement du Parking gros porteur de la Commune de Natitingou (Zone des petits taxis)

Mode de passation : Appel D'offres Ouvert National (AOON)

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 18 juin à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion des marchés publics de la mairie de Natitingou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.

Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication sur le SIGMaP le 23 Mai 2025, la Nation le 26 Mai 2025 et le Journal des Marchés Publics le 23 Mai 2025.

Le dossier d'appel à concurrence a été validé par la Direction Départementale de Contrôle des Marchés Publics suivant le **procès-verbal N°57-05/DNCMP/DDCMP-AD/25** du 20 Mai 2025

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service 61-3/2025/073/MCN/SE/PRMP/SPRMP-SA :

- Président : Malick KORA, PRMP
- Rapporteur : Jean Baptiste N'OUENI, Représentant du DST
- Membres :

Administration	**Nom et Prénom (s)**	**Qualité**	**Observations** *avec voix délibérative*
Mairie	SEGOUN Jules	DAAF	Avec voix délibérative
Mairie	CHABI Constant	Conseiller Communal (P/CAEF)	Avec voix délibérative
Mairie	ADAMOU Kadri	Conseiller Communal Chef d'Arrondissement (CA3)	Avec voix délibérative
Mairie	TCHOROPA SOUROU Faustin	Spécialiste en passation des Marchés Publics	Avec voix délibérative

Les travaux sont prévus en lot unique comme suit :

Lot unique : Réaménagement du Parking gros porteur de la Commune de Natitingou (Zone des petits taxis)

Aux date et heure limites de dépôt des offres, Vingt (20) ont retiré le dossier, quatre (04) ont déposé leurs plis.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les offres ont été réceptionnées et enregistrées dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

LOT UNIQUE

Numéro d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	**OLA BTP SERVICES**	18/06/2025 à 08h 25min	TCHABI Cyprien 01 41 23 06 89	Bénin	RAS
2	**SOHOUNSE SARL**	18/06/2025 à 08h 42 min	AHONONVI Serges 01 97 65 52 20	Bénin	RAS
3	**ETS JC SERVICES**	18/06/2025 à 09 h 30min	TCHOKPONHOUE Edmond 01 98 73 99 55	Bénin	RAS
4	**SOCIETE ACTIF SARL**	18/06/2025 à 09h 33 min	AKANNI Maurice 01 48 36 43 10	Bénin	RAS

Il faut noter que la Direction Départementale de Contrôle des Marchés Publics n'a pas été representée par un membre pour raison d'une autre mission.

Tableau de recevabilité des plis

LOT UNIQUE

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	OLA BTP SERVICES	SOHOUNSE SARL	ETS JC SERVICES	SOCIETE ACTIF SARL
1.	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis	Oui	Oui	Oui	oui
2.	Respect du caractère anonymat des plis	Oui	Oui	Oui	oui
3.	Respect de l'intégrité des plis	Oui	Oui	Oui	oui
4.	Respect de la condition de retrait du DAC	Oui	Oui	Oui	oui
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté		**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**	**Accepté**

Le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli.

Ouverture des plis

L'ouverture des plis a consisté à la vérification de la présence matérielle des pièces essentielles constitutives de chaque offre. Les offres ainsi que les documents jugés les plus importants qui y sont annexés, ont été paraphés par les membres présents de ladite commission.

Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau d'ouverture des plis

LOT UNIQUE

N°	Eléments à vérifier	*Soumissionnaires*			
		OLA BTP SERVICES	SOHOUNSE SARL	ETS JC SERVICES	SOCIETE ACTIF SARL
1.	Enveloppes marquées «**RETRAIT**» (le cas échéant)	Néant	Néant	Néant	Néant
2.	Enveloppes marquées «**REMPLACEMENT**» (le cas échéant)	Néant	Néant	Néant	Néant
3.	Enveloppes marquées «**MODIFICATION**» (le cas échéant)	Néant	Néant	Néant	Néant
4.	Enveloppes intérieures et les mentions (2)	Conforme	Conforme	Non Conforme	Conforme
5.	Présence de clé USB	Oui	Oui		Oui
6.	Présence de l'offre scannée sur clé USB	Oui	Oui		Oui
7.	Lettre de soumission datée, signée et cachetée	F	F		F
8.	Rabais	Néant	3%		Néant
9.	Montant TTC de l'offre	138 233 854	175 735 448		179 259 609
10.	Montant HT de l'offre	117 147 334	148 928 346		151 914 923
11.	Bordereau des prix unitaires (BPU) daté, signé et cacheté ;	F	F		F
12.	Détail quantitatif et estimatif (DQE) daté, signé et cacheté ;	F	F		F
13.	Cadre de sous détail des prix.	F	F		NF
14.	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie ;	F	F		F
15.	Confirmation écrite datée, signée et cachetée habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat au cas où le signataire n'est pas le premier responsable de l'entreprise ;	F	F		F
16.	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique daté, signé et cacheté ;	F	F		F
17.	Accord ou promesse d'accord du groupement	NA	NA		NA
18.	Programme de mobilisation et de construction signé;	F	F		F

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires			
		OLA BTP SERVICES	SOHOUNSE SARL	ETS JC SERVICES	SOCIETE ACTIF SARL
19.	Calendrier de mobilisation signé ;	F	F		F
20.	Calendrier de construction signé;	F	F		F
21.	Organisation des travaux sur site signée ;	F	F		F
22.	Méthode d'exécution ou de réalisation signée;	F	F		F
23.	Liste du personnel affecté aux travaux signée ;	F	F		F
24.	Liste du matériel affecté aux travaux signée ;	F	F		F
25.	Attestation de visite de site signée par la Personne responsable des marchés publics (PRMP).	NF	NF		NF
26.	Etats financiers	F	F		F
27.	Liste de deux (02) marchés similaires dans les travaux d'aménagement routier/parking ou de bâtiment administratif de montant au moins égal à : Cent Cinquante Deux Millions Quatre Cent Trente Huit Mille Trois Cent Soixante Dix Sept (152 438 377) francs CFA HT chacun au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023,2024 et 2025) justifié par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou les procès-verbaux de réception signés par les maitres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publics, société ou office d'état ou mixte, représentation ou organisation internationale au bénin) ou toutes autres personnes morales de droit privé	NA	NA		NA
28.	Attestation de capacité financière	F	F		F
29.	Preuves des expériences et de qualifications du personnel ;	F	F		F
30.	Preuves de disponibilité des moyens matériels	F	F		F
31.	Attestation de catégorisation des entreprises	NA	NA		NA
32.	Attestation d'assurance des risques professionnels (entreprises naissantes ou n'ayant pas trois (3) années d'existence)	F	F		F
33.	L'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	F	F		F
34.	Variante	NA	NA		NA
35.	Formulaire de renseignement sur le candidat	F	F		F

En outre, la vérification de la présence des pièces a donné lieu aux observations suivantes :

- des soumissionnaires : Néant

- des membres du ou de la COE : Néant

- des membres de l'organe de contrôle : Néant

Les listes de présence à cette séance sont en annexe.

Le Président a clôturé la séance à 12Heures 20mn.

Fait à Natitingou, le 18 Juin 2025

Le Président

Malick KORA

Le Rapporteur

Jean Baptise N'OUENI

MEMBRES

Jules SEGOUN

Kadri ADAMOU

Constant CHABI

Faustin S. TCHOROPA

ASIN AGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE
REPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 8088 Cotonou
+ 229 21 31 10 13
contact@asin.bj

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Avis à manifestation d'intérêt n°038/2025/ASIN/DG/PRMP/S-PRMP du 29/05/2025

Objet : Urbanisation des architectures des SI sectoriels critiques et mise en place de gouvernance local d'architecture.

Source de financement : *Budget National*

Gestion : *Exercice 2025*

Imputation budgétaire : 035 111002004 23085201001000000 1 0731 6413

Commencé le 17/06/2025

Achevé le 17/06/2025

Juin 2025

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : ***Avis à manifestation d'intérêt n°038/2025/ASIN/DG/PRMP/S-PRMP du 29/05/2025***
Relative à l'urbanisation des architectures des SI sectoriels critiques et mise en place de gouvernance local d'architecture

Mode de passation : Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI).

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 17 juin à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de l'ASIN sise au 5ème étage de l'immeuble JUMMY PALACE CENTER, au C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la recevabilité et à l'ouverture des manifestations d'intérêt relatives au marché cité en objet.

Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication au journal la nation N°8752 du 30 mai 2025, au JMP N° 483 du 29 mai 2025 et au SIGMAP le 30 mai 2025. La date limite de remise des offres est fixée au 17 juin 2025 à 10 heures.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°091/2025/ASIN/DG/DAF/DPIN/PRMP du 13 juin 2024 :

- Président : Bonnaventure DJEHOUINNI, Représentant PRMP
- Rapporteur : Georges BOSSOU, SPM
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
ASIN	Ivan KOUDJOU	Chef projet	***Avec voix délibérative***
ASIN	Rama AGLI	Equipe projet	***Avec voix délibérative***
ASIN	Ferdinand FADJEBE	Rept/DAF	***Avec voix délibérative***
ASIN	Sofiath ODA	CCMP	***Sans voix délibérative***

Monsieur Ivan KOUDJOU représente monsieur Willibrod DOSSOU

Au total, sur les quatorze (14) candidats ayant retiré l'AMI, six (06) ont déposé leurs plis aux date et heure limites de dépôt des manifestations,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président de la Commision d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des Offres a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les offres ont été réceptionnées et enregistrées dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

N°	Soumissionnaires	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations.
01	GROUPEMENT MANAIKA / ACCETAL	16/06/2025 11h50'	OGANDELE SARA 01 69 59 77 77	FRANCE	R.A.S
02	Groupement DORIANE IS & AFRIK ECONOMIES	17/06/2025 09h08'	GNANSOUNOU Prince 01 47 50 48 63	BURKINA FASO	R.A.S
03	GROUPEMENT OTRIS AFRICA-ACMT	17/06/2025 09h15'	AKPINFA Ferdinand 01 61 20 42 56	BENIN	R.A.S
04	FORVIS MAZARS	17/06/2025 09h25'	GUEDEGBE Bodounwin 01 96 16 96 65	BENIN	R.A.S
05	DELOITTE	17/06/2025 09h28'	AHOZA Marc-Aurel 01 69 74 46 37	TUNISIE	R.A.S
06	GROUPEMENT DWT / DEVOTEAM	17/06/2025 09h48'	ORICHA Estelle 01 62 25 91 33	BENIN	RAS

Le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ensuite procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis.

Examen de la recevabilité des plis

Tableau de recevabilité des plis

N°	Soumissionnaire / Eléments à vérifier	Groupement MANAIKA / ACCETAL	Groupement DORIANE IS & AFRIK ECONOMIES	Groupement OTRIS AFRICA-ACMT	FORVIS MAZARS	DELOITTE	Groupement DWT / DEVOTEAM
1.	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2.	Respect du caractère anonymat des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3.	Respect de l'intégrité des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
4.	Respect des conditions de retrait	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté ***(le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli)***		Accepté	Accepté	Accepté	Accepté	Accepté	Accepté

Tableau de recevabilité des plis

L'ouverture des manifestations a consisté à la vérification de la présence matérielle des pièces essentielles constitutives de chaque manifestation. L'offre ainsi que les documents jugés les plus importants qui y sont annexés, ont été paraphés par les membres présents dudit comité.

Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau d'ouverture des plis

N°	Soumissionnaire / Eléments à vérifier	N° 1	N°2	N° 3	N°4	N°5	N°6
	Nom	Groupement MANAIKA / ACCETAL	Groupement DORIANE IS & AFRIK ECONOMIES	Groupement OTRIS AFRICA-ACMT	FORVIS MAZARS	DELOITTE	Groupement DWT / DEVOTEAM
	Date	16/06/2025	17/06/2025	17/06/2025	17/06/2025	17/06/2025	17/06/2025
	Heure	11h50'	09h08'	09h15'	09h25'	09h28'	09h48'
1	Enveloppes intérieures et les mentions	-	-	-	-	-	-
2	Enveloppes extérieures et les mentions	-	-	-	-	-	-
4	Présentation de l'offre (**anonymat+original+copie+clé USB**).	F	F	F	F	F	F
5	Présence de l'offre scannée sur la clé USB.	F	F	F	F	F	F
6	Lettre de soumission de la manifestion d'intéret.	F	F	F	F	F	F
7	Liste des prestations similaires accompagnées de preuves	F	F	F	F	F	F
8	L'original ou la photocopie légalisée du Régistre de Commerce et du Crédit moilier(RCCM)	F	F	F	F	F	F
9	Organisation technique et managériale du cabinet/firme	F	F	F	F	F	F
7	Liste de personnel	F	F	F	F	F	F
8	Accord de groupement	F	F	F	NA	NA	F

Légende : F : Fourni ; NF : Non Fourni ; N/A : Non Applicable

En outre, la vérification de la présence des pièces n'a donné lieu à aucune observation :

- des soumissionnaires : Néant
- des membres du COE : Néant

Les listes de présence à cette séance sont en annexe.

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 30mn.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2025

Le Président

Bonnaventure DJEHOUINNI

Le Rapporteur

Georges BOSSOU

Membres

Ivan KOUDJOU

Ferdinand **FADJEBE**

Rama AGLI

Organe de Contrôle

Sofiath ODA

TABLEAU D'OUVERTURE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE RELATIVE AU DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION

OBJET : DP n°11-2025/UAC/PRMP/CCMP/SPM du 10/06/2025 relatif au recrutement d'un (01) cabinet d'expertise comptables pour l'appui aux travaux d'apurement des états financiers des exercices clos au 31 décembre 2017, 2018 et 2019 au profit des entités de l'UAC (Poursuite).

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC)

Date : 20/06/2025

N°	Eléments à vérifier		Groupement PHILIPPE & ASSOCIES – KAREGEST (08h28)
1.	Enveloppes marquées « RETRAIT » (le cas échéant)		Néant
2.	Enveloppes marquées « REMPLACEMENT » (le cas échéant)		Néant
3.	Enveloppes marquées « MODIFICATION » (le cas échéant)		Néant
4.	Nombre d'enveloppes intérieures et les mentions		00
5.	Enveloppe de la proposition technique		oui
6.	Fichier électronique	Présence de clé USB	oui
		Présence la version scannée de la proposition technique sur la clé	oui
7.	Lettre de soumission de la proposition technique		f
8.	Confirmation écrite datée, signée et cachetée habilitant le signataire de la proposition à engager le consultant		f
9.	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique		f
10.	Accord ou la promesse d'accord de groupement		f
11.	Approche technique et méthodologie		f
12.	Descriptif de la méthodologie		f
13.	Plan de travail proposé		f
14.	Organisation et personnel proposé		f
15.	Observations ou suggestions du soumissionnaire sur les TDR		f

16.	Déclaration de l'autorité contractante		NF
17.	Attestation de non-faillite		Nf
18.	Attestation des impôts		Nf
19.	Attestation de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU)		Nf
20.	Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)		Nf
21.	Extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)		NF
22.	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)		NF
23.	Attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP		NF
24.	Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs		NF
25.	Personnel pour la mission	Liste du personnel	f
		Personnel et preuves	f
		CV	f
		Pièce d'identité d'identité	f
		Diplôme	f
		Preuve d'affiliation au tableau de l'ordre	f
		Certification en système de management des risques comptables	f
AUTRES PIECES			

F= FOURNI **NF =NON FOURNI**

GBAHOUNME Ulrich
Representant CC
(Membre COE)

KARIMOU Hassabatou
Juriste /Rpctecrpp
UAE

SEGNONS-William
Representant SAF
(Membre COE)

DAKLETEONJJ71
Gulaba Luc
APM / PRMP
(Rapt/Pdt COE)

8

TABLEAU D'OUVERTURE DE LA PROPOSITION FINANCIERE RELATIVE AU DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION

OBJET : DP n°11-2025/UAC/PRMP/CCMP/SPM du 10/06/2025 relatif au recrutement d'un (01) cabinet d'expertise comptables pour l'appui aux travaux d'apurement des états financiers des exercices clos au 31 décembre 2017, 2018 et 2019 au profit des entités de l'UAC (Poursuite).

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC)

Date : 20/06/2025

N°	Eléments à vérifier		Groupement PHILIPPE & ASSOCIES – KAREGEST
1.	Enveloppes marquées « RETRAIT » (le cas échéant)		Néant
2.	Enveloppes marquées « REMPLACEMENT » (le cas échéant)		Néant
3.	Enveloppes marquées « MODIFICATION » (le cas échéant)		Néant
4.	Nombre d'enveloppes intérieures et les mentions		00
5.	Présentation de la proposition financière (originale et copie)		oui
6.	Fichier électronique	Présence de clé USB	oui
		Présence la version scannée de la proposition financière sur la clé	oui
7.	Lettre de soumission de la proposition financière		83 900 000 TTC
8.	État récapitulatif		F
9.	Ventilation des coûts par activité		F
10.	Ventilation des rémunérations		F
AUTRES PIECES			Pouvoir du signataire de la proposition

F= FOURNI **NF =NON FOURNI**

GBOHOUNME Ulrich
Représentant CC
(Membre COE)

SEGNON S. William
Représentant SAF
(Membre COE)

KARIMOU
Approbateur
Juriste Point Focal PRMP/UAC

DANIELLE HONDJI
Audos Lucas
APM/PRMP
(Rapporteur/Adjoint COE)

MAIRIE DE BOPA
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 20 Bopa
Tél : 96901179/95730255
Email : contact.bopa@mairie bj

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : **Dossier d'appel d'offres** n° T_DST_100248 relatif aux travaux de réalisation de six (06) Postes d'Eau Autonome dans les écoles primaires publiques d'Avounvèhoué, Sèhougbato, Doguia A, Houéganmè, Kplatoè et Tchantankpo-centre

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 13 juin à 10 heures 30min, dans la salle de réunion de la Mairie de Bopa, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.
Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication **le 22 mai 2025** dans le **N°480** du journal des marchés publics, **le N°8747** du journal la Nation et au niveau du SIGMaP. La date limite de remise des offres était fixée au **13 juin 2025 à 10h00** (Heure locale).

Le dossier d'appel à concurrence a été validé par la Direction Départementale de Contrôle des Marchés Publics (DDCMP) des départements du Mono et du Couffo suivant le procès-verbal N°063-05/DNCMP/DDCMP-MC/2025 du 14 mai 2025.
Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°92/018/CB/PRMP/S-PRMP du 11 juin 2025 :

- Président : OROU GOURA Idy, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) ;
- Rapporteur : ATCHOKOU François-Xavier, Directeur des Services Techniques (DST) de la Mairie ;
- Membres :
  - TAMOU LAFIA Yarou Issa, Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAAF) ;
  - GBESSO Désiré, conseiller communal
  - KPEDEHOU Dodji, conseiller communal ;
  - GANDO Célestin, technicien en passation des marchés publics

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie Bopa	OROU GOURA Idy	PRMP	avec voix délibérative
Mairie Bopa	ATCHOKOU François-Xavier	DST	avec voix délibérative
Mairie Bopa	TAMOU LAFIA Yarou Issa	DAAF	avec voix délibérative
Mairie Bopa	GBESSO Désiré	Conseiller communal	avec voix délibérative
Mairie Bopa	KPEDEHOU Dodji	Conseiller communal	avec voix délibérative
Mairie Bopa	GANDO Célestin	Technicien en passation des marchés publics	avec voix délibérative

Les travaux sont répartis en trois lots comme suit :

- **Lot 1** : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP d'Avounvèhoué et de Doguia ;

Scanné avec CamScanner

- **Lot 2** : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP de Kplatoè et Tchantchankpo ;
- **Lot 3** : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP de Sèhougbato et Houéganmé.

Aux date et heure limites de dépôt des offres, **vingt-neuf (29)** ont retiré le dossier et **vingt-trois (23)** ont déposé leurs plis à raison de **dix (10) pour le lot1, six (06) pour le lot2** et **sept (07) pour le lot3.**

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les offres ont été réceptionnées et enregistrées dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

Lot 1 : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP d'Avounvèhoué et de Doguia ;

Numéro d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	Société NOUVELLE DE FORAGE (SNF)	13/06/2025 à 8 H 13	KOUCHORO Didier	Bénin	
2	ETRACO	13/06/2025 à 8 H 20	AHOUANGAN Jules	Bénin	
3	ETS PIERRE COMPACT SERVICES	13/06/2025 à 8 H 23	FADONOUGBO Pierre	Bénin	
4	AFRIQUE CHALLENGE Sarl	13/06/2025 à 8 H 52	DJEGUI Franck	Bénin	
5	ETS SATINGO	13/06/2025 à 8 H 55	KINNON Gilles	Bénin	
6	DJIGNENMEFA	13/06/2025 à 9 H 03	AKOGBEDJI Augustin	Bénin	
7	LA FABRIQUE SARL	13/06/2025 à 9 H 20	TCHEDEKPA Sylvain	Bénin	
8	KENN LTD	13/06/2025 à 9 H 25	ABALLO Estelle	Bénin	
9	AFL Sarl	13/06/2025 à 9 H 33	YENOUSSI Christian	Bénin	
10	SABOU Sarl	13/06/2025 à 9 H 40	DJIMA Lassissi	Bénin	

Lot 2 : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP de Kplatoè et Tchantchankpo ;

Numéro d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	Société NOUVELLE DE FORAGE (SNF)	13/06/2025 à 8 H 13	KOUCHORO Didier	Bénin	

Scanné avec CamScanner

2	EBENEZER GROUP	13/06/2025 à 8 H 31	EDE Alexis	Bénin	
3	ETS SATINGO	13/06/2025 à 8 H 55	KINNON Gilles	Bénin	
4	KENN LTD	13/06/2025 à 9 H 25	ABALLO Estelle	Bénin	
5	AFL Sarl	13/06/2025 à 9 H 33	YENOUSSI Christian	Bénin	
6	SABOU Sarl	13/06/2025 à 9 H 40	DJIMA Lassissi	Bénin	

Lot 3 : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP de Sèhougbato et Houéganmé

Numéro d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	Société NOUVELLE DE FORAGE (SNF)	13/06/2025 à 8 H 13	KOUCHORO Didier	Bénin	
2	ETS PIERRE COMPACT SERVICES	13/06/2025 à 8 H 23	FADONOUGBO Pierre	Bénin	
3	THYM GROUP	13/06/2025 à 8 H 28	WANISSOU Koffi	Bénin	
4	ETS GBETOHO MULTI SERVICES	13/06/2025 à 8 H 46	TOSSA Jean	Bénin	
5	GODWIN EVERY	13/06/2025 à 9 H 14	BANON Rock	Bénin	
6	KENN LTD	13/06/2025 à 9 H 25	ABALLO Esthelle	Bénin	
7	AFL Sarl	13/06/2025 à 9 H 33	YENOUSSI Christian	Bénin	

La Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ensuite procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis.

Examen de la recevabilité des plis

Tableau de recevabilité des plis pour le lot 1 : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP d'Avounvèhoué et de Doguia ;

Scanné avec CamScanner

N°	Soumissionnaires Eléments à vérifier	SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE	ETRACO	PIERRE COMPACT SERVICES	AFRIQUE CHALLENGE Sarl	SATINGO
1	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2	Respect du caractère anonymat des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3	Respect de l'intégrité des plis	Non	Oui	Oui	Non	Non
4	Respect de la condition de retrait du DAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté (*le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli*)		Rejeté	Accepté	Accepté	Rejeté	Rejeté

Suite du tableau

N°	Soumissionnaires Eléments à vérifier	DJIGNEN MEFA	LA FABRIQUE Sarl	KENS LTD	AFL SARL	SABOU SARL
1	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2	Respect du caractère anonymat des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3	Respect de l'intégrité des plis	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
4	Respect de la condition de retrait du DAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté (*le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli*)		Accepté	Rejeté	Accepté	Accepté	Accepté

NB : Le non-respect de ces dispositions entraîne le rejet du pli

<u>Les observations faites par la COE sur les plis rejetés ainsi que les motifs de rejet sont les suivantes :</u>

Conformément aux dispositions de la clauses 21.1 des DPAO du DAO : « *Outre l'original de l'offre, le nombre de copie demandé et par lot est de un (01) ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF. Les offres doivent être contenues dans une unique enveloppe extérieure contenant :*

Scanné avec CamScanner

- une enveloppe portant la mention « ORIGINAL » contenant l'original des documents constitutifs de l'offre (séparément l'offre technique et l'offre financière) ainsi que la clé USB comportant la version scannée en PDF de l'original de l'offre, de la garantie de soumission et des renseignements relatifs à la candidature) ;

- une enveloppe portant la mention « COPIE » contenant la copie des documents constitutifs de l'offre (séparément l'offre technique et l'offre financière) ;

- la garantie de soumission ou la lettre de déclaration de garantie ;

- les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes.

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire »

Soumissionnaire n°1 : SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE *:*

L'enveloppe extérieure du soumissionnaire SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE ne contient pas la garantie de soumission ainsi que les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes en violation des dispositions de la clauses 21.1 des DPAO du DAO. Son pli est rejeté pour défaut de présentation, absence de la garantie de soumission et les renseignements relatifs à la candidature.

Soumissionnaire n°4 : AFRIQUE CHALLENGE Sarl

L'enveloppe extérieure du soumissionnaire AFRIQUE CHALLENGE Sarl ne contient pas la garantie de soumission ainsi que les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes en violation des dispositions de la clauses 21.1 des DPAO. Son pli est rejeté pour défaut de présentation, absence de la garantie de soumission et les renseignements relatifs à la candidature.

Soumissionnaire n°5 : SATINGO

L'enveloppe extérieure du soumissionnaire **SATINGO** ne contient pas la garantie de soumission ainsi que le les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes. Par ailleurs cette même enveloppe extérieure ne contient qu'une seule enveloppe intérieure en violation des dispositions de la clauses 21.1 des DPAO.

Soumissionnaire n°7 LA FABRIQUE Sarl

Le formulaire de renseignement contenu dans l'enveloppe extérieure du soumissionnaire LA FABRIQUE Sarl ne comporte pas les annexes en violation des dispositions de la clause 21.1 des DPAO et des exigences de la circulaire n°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin.

Scanné avec CamScanner

Tableau de recevabilité des plis **pour le lot 2 :** Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP de Kplatoè et Tchantchankpo ;

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE	EBENEZER GROUP	SATINGO	KENN LTD	AFL Sarl	SABOU Sarl
1	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2	Respect du caractère anonymat des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3	Respect de l'intégrité des plis	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
4	Respect de la condition de retrait du DAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté ***(le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli)***		Accepté	Rejeté	Rejeté	Accepté	Accepté	Accepté

NB : Le non-respect de ces dispositions entraîne le rejet du pli

Les observations faites par la COE sur les plis rejetés ainsi que les motifs de rejet sont les suivantes :

- **Le soumissionnaire n°2 EBENEZER GROUP**

L'enveloppe extérieure du soumissionnaire EBENEZER GROUP ne contient pas la garantie de soumission ainsi que les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes. Par ailleurs cette même enveloppe extérieure ne contient qu'une seule enveloppe intérieure en violation des dispositions de la clauses 21.1 des DPAO. Le pli du soumissionnaire est alors rejeté.

- **Soumissionnaire n°3 : SATINGO**

L'enveloppe extérieure du soumissionnaire **SATINGO** ne contient pas la garantie de soumission ainsi que les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes. Par ailleurs cette même enveloppe extérieure ne contient qu'une seule enveloppe intérieure en violation des dispositions de la clauses 21.1 des DPAO.

Scanné avec CamScanner

Tableau de recevabilité des plis Pour le lot 3 : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP de Sèhougbato et Houéganmé

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE	PIERRE COMPACT SERVICES	THYM GROUP	GBETOHO MULTI SERVICES	GODWIN EVERY	KENN LTD	AFL Sarl
1	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2	Respect du caractère anonymat des plis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3	Respect de l'intégrité des plis	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
4	Respect de la condition de retrait du DAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté (*le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli*)		Rejeté	Accepté	Rejeté	Accepté	Accepté	Accepté	Accepté

Scanné avec CamScanner

NB : Le non-respect de ces dispositions entraîne le rejet du pli

Les observations faites par la COE sur les plis rejetés ainsi que les motifs de rejet sont les suivantes :

- **Soumissionnaire n°1 : SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE :**

L'enveloppe extérieure du soumissionnaire SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE ne contient pas la garantie de soumission ainsi que les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes en violation des dispositions de la clauses 21.1 des DPAO.

- **Soumissionnaire n°3 THYM GROUP**

Le formulaire de renseignement contenu dans l'enveloppe extérieure du soumissionnaire THYM ne comporte pas les annexes en violation des dispositions de la clause des dispositions de la clauses 21.1 des DPAO. La COE a alors rejeté le pli dudit soumissionnaire.

Scanné avec CamScanner

Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau d'ouverture des plis

Tableau d'ouverture des plis pour le Lot 1 : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP d'Avounvèhoué et de Doguia

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires					
		ETRACO	PIERRE COMPACT SERVICES	DJIGNENMEFA	KENNN LTD	AFL SARL	SABOU SARL
1	Enveloppes marquées « **RETRAIT** »	Non	Non	Non	Non	Non	Non
2	Enveloppes marquées « **REMPLACEMENT** »	Non	Non	Non	Non	Non	Non
3	Enveloppes marquées « **MODIFICATION** »	Non	Non	Non	Non	Non	Non
4	Enveloppes intérieures et les mentions	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
5	Présence de clé USB	F	F	F	F	F	F
6	Présence de l'offre scannée sur clé USB	F	F	F	F	F	F
7	Habilitation à signer, le cas échéant	F	F	F	F	F	F
8	Lettre de soumission	F	F	F	F	F	F
9	Rabais	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
10	Montant TTC de l'offre en F CFA	85 668 000	83 675 700	83 992 400	118 684 990	82 930 400	97574200
11	Montant HT de l'offre en F CFA	72 600 000	70 910 000	71 180 000	100 58 500	70 280 000	82690 000
	Délais d'exécution	6 mois	6 mois	6 mois	4 mois	4 mois	6 mois
12	Bordereau des Prix Unitaires	F	F	F	F	F	F
13	Détail Quantitatif et Estimatif	F	F	F	F	F	F

Scanné avec CamScanner

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires					
		ETRACO	PIERRE COMPACT SERVICES	DJIGNENMEFA	KENNN LTD	AFL SARL	SABOU SARL
14	Sous détail des prix unitaires	F	F	F	F	F	F
15	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	F AFGC 851606 F CFA	F Lettre de déclaration de garantie	F Lettre de déclaration de garantie	F Lettre de déclaration de garantie	F FONAGA 851606 F CFA	F Lettre de déclaration de garantie
16	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique	F	F	F	F	F	F
17	Formulaire de renseignement sur le candidat	F	F	F	F	F	F
18	Accord ou promesse d'accord de groupement	NA	NA	NA	NA	NA	NA
19	Programme de mobilisation et de construction	F	F	F	F	F	F
20	Calendrier de mobilisation : planning de mobilisation du matériel	F	F	F	F	F	F
21	Calendrier de mobilisation : planning de mobilisation/déploiement du personnel	F	F	F	F	F	F
22	Calendrier de mobilisation : planning de mobilisation des matériaux	F	F	F	F	F	F
23	Calendrier de construction	F	F	F	F	F	F
24	Organisation des travaux sur site	F	F	F	F	F	F
25	Méthode d'exécution ou de réalisation	F	F	F	F	F	F
26	Plan de suivi environnemental et social pour la mise en œuvre du PGES	NF	F	F	NF	NF	F
27	Liste du personnel affecté aux travaux	F	F	F	F	F	F
28	Liste du matériel affecté aux travaux	F	F	F	F	F	F
29	Registre de commerce	F	F	F	F	F	F
30	Liste des travaux similaires	F	F	NA	F	F	F
31	Preuves des expériences générales	F	F	NA	F	F	F
32	Preuves des expériences et de qualifications du personnel	F	F	F	F	F	F
33	Preuves de disponibilité des moyens matériels	F	F	F	F	F	F
34	Bilan d'ouverture	NA	F	F	NA	NA	F
35	Etats financiers	F	F	F	F	F	F
36	Attestation de capacité financière	F AFGC 28386000 F CFA	F AFGC 28386000 F CFA	F BGFI Bank 28386000 F CFA	F AFGC 28386000 F CFA	F SONI BANK 28386000 F CFA	F AFGC 28386000 F CFA
37	Attestation d'assurance des risques professionnels	NA	F SUNU ASSURANCE	F GAB 90000000	NA	NA	F NOBILA 90000000

Scanné avec CamScanner

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires							
		ETRACO	PIERRE COMPACT SERVICES	DJIGNENMEFA	KENNN LTD	AFL SARL	SABOU SARL		
			90000000 F CFA	F CFA			F CFA		
38	Attestation de non-faillite	F	NF	NF	F	F	F		
39	Attestation fiscale	F	NF	NF	F	F	F		
40	Attestation IFU	F	NF	NF	F	F	F		
41	Attestation CNSS	F	NF	NF	F	F	F		
42	Attestation de non exclusion de la commande publique	F	NF	NF	F	F	F		
43	Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs	F	F	NF		F			
44	Attestation délivrée par l'Agence Nationale de la Météorologie	NF	NF	NF	F		F		

F = Fourni ; NF = Non Fourni ; NA = Non Applicable

Tableau d'ouverture des plis pour le Lot 2 : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP de Kplatoè et Tchantchankpo ;

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires							
		SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE	KENNN LTD	AFL Sarl	SABOU Sarl				
1	Enveloppes marquées « **RETRAIT** »	Non	Non	Non	F				
2	Enveloppes marquées « **REMPLACEMENT** »	Non	Non	Non	F				
3	Enveloppes marquées « **MODIFICATION** »	Non	Non	Non	F				
4	Enveloppes intérieures et les mentions	Oui	Oui	Oui	Oui				
5	Présence de clé USB	F	F	F					
6	Présence de l'offre scannée sur clé USB	F	F	F	F				
7	Habilitation à signer, le cas échéant	F	F	F	F				
8	Lettre de soumission	F	F	F	F				
9	Rabais	Néant	Néant	Néant	Néant				
10	Montant TTC de l'offre en F CFA	95 060 800	84 547 000	122 307 000	94 506 200				
11	Montant HT de l'offre en F CFA	80 560 000	71 650 000	103 650 000	80 090 000				
	Délais d'exécution	6 mois	4 mois	4 mois	6 mois				
12	Bordereau des Prix Unitaires	F	F	F	F				
13	Détail Quantitatif et Estimatif	F	F	F	F				
14	Sous détail des prix unitaires	F	F	F	F				
15	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	F AFGC 851.606 F CFA	F Lettre de déclaration de garantie	F FONAGA 851.606 F CFA	F Lettre de déclaration de garantie				
16	Engagement du soumissionnaire à	F	F	F	F				

Scanné avec CamScanner

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires			
		SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE	KENNN LTD	AFL Sarl	SABOU Sarl
	respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique				
17	Formulaire de renseignement sur le candidat	F	F	F	F
18	Accord ou promesse d'accord de groupement	NA	NA	NA	NA
19	Programme de mobilisation et de construction	F	F	F	F
20	Calendrier de mobilisation : planning de mobilisation du matériel	F	F	F	F
21	Calendrier de mobilisation : planning de mobilisation/déploiement du personnel	F	F	F	F
22	Calendrier de mobilisation : planning de mobilisation des matériaux	F	F	F	F
23	Calendrier de construction	F	F	F	F
24	Organisation des travaux sur site	F	F	F	F
25	Méthode d'exécution ou de réalisation	F	F	F	F
26	Plan de suivi environnemental et social pour la mise en œuvre du PGES	F	NF	NF	F
27	Liste du personnel affecté aux travaux	F	F	F	F
28	Liste du matériel affecté aux travaux	F	F	F	F
29	Registre de commerce	F	F	F	F
30	Liste des travaux similaires	F	F	F	F
31	Preuves des expériences générales	F	F	F	F
32	Preuves des expériences et de qualifications du personnel	F	F	F	F
33	Preuves de disponibilité des moyens matériels	F	F	F	F
34	Bilan d'ouverture	NA	NA	NA	F
35	Etats financiers	F	F	F	F
36	Attestation de capacité financière	F AFGC 28 386 000 F CFA	F AFGC 28 386 000 F CFA	F SONI BANK 28 386 000 F CFA	F AFGC 28 386 000 F CFA
37	Attestation d'assurance des risques professionnels	NA	NA	NA	F NOBILA ASSURANCE 90 000 000 F
38	Attestation de non-faillite	F	F	F	F
39	Attestation fiscale	F	F	F	F
40	Attestation IFU	F	F	F	F
41	Attestation CNSS	F	F	F	F
42	Attestation de non exclusion de la commande publique	F	F	F	F
43	Formulaire de divulgation des	F	F	F	F

Scanné avec CamScanner

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires				
		SOCIETE NOUVELLE DE FORAGE	KENNN LTD	AFL Sarl	SABOU Sarl	
	bénéficiaires effectifs					
44	Attestation délivrée par l'Agence Nationale de la Météorologie	F			F	

F = Fourni ; NF = Non Fourni ; NA = Non Applicable

Tableau d'ouverture des plis pour le Lot 3 : Réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans chacune des EPP de Sèhougbato et Houéganmé

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires				
		PIERRE COMPACT SERVICES	GBETOHO MULTI SERVICES	GODWIN EVERY	KENNN LTD	AFL Sarl
1	Enveloppes marquées « **RETRAIT** »	Non	Non	Non	Non	Non
2	Enveloppes marquées « **REMPLACEMENT** »	Non	Non	Non	Non	Non
3	Enveloppes marquées « **MODIFICATION** »	Non	Non	Non	Non	Non
4	Enveloppes intérieures et les mentions	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
5	Présence de clé USB	F	F	F	F	F
6	Présence de l'offre scannée sur clé USB	F	F	F	F	F
7	Habilitation à signer, le cas échéant	F	F	F	F	F
8	Lettre de soumission	F	F	F	F	F
9	Rabais	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
10	Montant TTC de l'offre en F CFA	85 933 500	88 865 800	86 865 700	123 723 590	85 423 740
11	Montant HT de l'offre en F CFA	72 825 000	75 310 000	73 615 000	104 850 500	72 393 000
	Délai d'exécution	6 mois	6 mois	6 mois	4 mois	4 mois
12	Bordereau des Prix Unitaires	F	F	F	F	F
13	Détail Quantitatif et Estimatif	F	F	F	F	F
14	Sous détail des prix unitaires	F	F	F	F	F
15	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	F Lettre de déclaration de garantie	F Lettre de déclaration de garantie	F Lettre de déclaration de garantie	F Lettre de déclaration de garantie	F FONAGA 851 606
16	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique	F	F	F	F	F
17	Formulaire de renseignement sur le candidat	F	F	F	F	F
18	Accord ou promesse d'accord de groupement	NA	NA	NA	NA	NA
19	Programme de mobilisation et de construction	F	F	F	F	F
20	Calendrier de mobilisation : planning de	F	F	F	F	F

Scanné avec CamScanner

N°	Eléments à vérifier	Soumissionnaires				
		PIERRE COMPACT SERVICES	GBETOHO MULTI SERVICES	GODWIN EVERY	KENNN LTD	AFL Sarl
	mobilisation du matériel					
21	Calendrier de mobilisation : planning de mobilisation/déploiement du personnel	F	F	F	F	F
22	Calendrier de mobilisation : planning de mobilisation des matériaux	F	F	F	F	F
23	Calendrier de construction	F	F	F	F	F
24	Organisation des travaux sur site	F	F		F	F
25	Méthode d'exécution ou de réalisation	F	F	F	F	F
26	Plan de suivi environnemental et social pour la mise en œuvre du PGES	F	F	F	NF	NF
27	Liste du personnel affecté aux travaux	F	F	F	F	F
28	Liste du matériel affecté aux travaux	F	F	F	F	F
29	Registre de commerce	F	F	F	F	F
30	Liste des travaux similaires	F	NF	NF	F	F
31	Preuves des expériences générales	F	NF	NF	F	F
32	Preuves des expériences et de qualifications du personnel	F	F	F	F	F
33	Preuves de disponibilité des moyens matériels	F	F	F	F	F
34	Bilan d'ouverture	F	F	F	NA	NA
35	Etats financiers	F	F	F	F	F
36	Attestation de capacité financière	F AFGC 28 386 000 F CFA	F AFGC 28 386 000 F CFA	F BIIC 28 386 000 F CFA	F AFGC 28 386 000 F CFA	SONI BANK 28 386 000 F CFA
37	Attestation d'assurance des risques professionnels	F SUNU ASSURANCE 90 000 000 FCA	F AFRICAINE DES ASSURANCE 90 000 000 FCFA	F GAB 90 000 000 FCFA	NA	NA
38	Attestation de non-faillite	F	F		F	F
39	Attestation fiscale	F	F		F	F
40	Attestation IFU	F	F		F	F
41	Attestation CNSS	F	F		F	F
42	Attestation de non exclusion de la commande publique	F	F		F	F
43	Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs		F			F
44	Attestation délivrée par l'Agence Nationale de la Météorologie					

F = Fourni ; NF = Non Fourni ; NA = Non Applicable

Scanné avec CamScanner

En outre, la vérification de la présence des pièces a donné lieu aux observations suivantes :

- des soumissionnaires :

Néant

- des membres du ou de la COE :

Néant

- des membres de l'organe de contrôle :

Les listes de présence à cette séance sont en annexe.

Le Président a clôturé la séance à 20heures12min.

Fait à Bopa, le 13 juin 2025

Le Président

OROU GOURA Idy

Le Rapporteur

ATCHOKOU François-Xavier

Les membres

GANDO Célestin

TAMOU LAFIA Yarou Issa

KPEDEHOU Dodji

Scanné avec CamScanner

Liste de présence à la séance d'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n°T_DST_100248 pour les travaux de réalisation de six (06) Postes d'Eau Autonome dans les écoles primaires publiques d'Avounvèhoué, Sèhougbato, Doguia A, Houéganmè, Kplatoè et Tchantankpo-centre

(Liste de l'administration)

Bopa, le 13 juin 2025

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représenté	Fonction/ Qualité	Téléphone	Signature
1	OROU GOURA Idy	Mairie Bopa	PRMP	01961338[illegible]	
2	ATCHOKOU François-Xavier	Mairie Bopa	DST	01966612[illegible]	
3	GANSO Célestin	Mairie Bopa	S/PRMP	01975778[illegible]	
4	TATTOU [illegible]	Mairie Bopa	DAAF	01600[illegible]	
5	KPEDEHOU Dodji	Conseiller Communal	Conseiller Communal	01978[illegible]	

Scanné avec CamScanner

Liste de présence à la séance d'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n°T_DST_100248 pour les travaux de réalisation de six (06) Postes d'Eau Autonome dans les écoles primaires publiques d'Avounvèhoué, Sèhougbato, Doguia A, Houéganmè, Kplatoè et Tchantankpo-centre

(Liste des soumissionnaires /représentants)

Bopa, le 13 juin 2025

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représentée	Fonction/ Qualité	Téléphone	Signature
1	ABALLO Estelle	KEN.LTD	Représente	0161-7215-12	
02	Christian YEHOUSSI	AFL	D.G.	01954244107	
03	DJIMA Lassissi	SABOU	Gérant	01976091S4	
04	AKOGBEDJI Augustin	DJIGNENMEFA	Représentant	01449339 97	
05	FADONOUGBO Pierre	ETS Pierre	Directeur	01578103 77	
06	EDE Alexis	EBENEZER-GROUP	RPT	01693 97273	
07	BANON R Junior	GODWIN EVERY	Représente	01506399773	
08	KINNON Gilles	SATINGO	Kpt	01674866881	
09	TCHEDEKPO Sylvain	La Fabrique sarl	Représente	01970 93372	
10	KOUCHORO Didier	SME	représente	01 96 527549	
11	AHOUANGAN Jules	ETRACO	RPT	01943941 65	
12	DJEGUI A. Franck	Afrique Challenge	Dpt du DG	01967885 86	

Scanné avec CamScanner

MAIRIE DE COTONOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

VILLE DE COTONOU

SÉCRÉTARIAT EXCÉCUTIF
03 BP : 1777
Cotonou - BÉNIN
Tél : +229 46 50 11 11
120 avenue du renouveau (8.047)
mairiecotonou.infos@gouv.bj
www.cotonou.mairie.bj

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES

N°.....039...../MCOT/SE/PRMP/SP-PRMP du 20/06/2025

Avis d'appel d'offres n° 011/25/MCOT/SE/PRMP/SP-PRMP du 22/05/2025

Objet :

ACCORD CADRE TRIENNAL A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'IMPLANTATION DE PLAQUES D'IDENTIFICATION DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES RESERVES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE COTONOU

REFERENCE SIGMAP	T_DST_105553
AUTORITE CONTACTANTE	MAIRIE DE COTONOU
SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET AUTONOME
GESTION	2025
IMPUTATION BUDGETAIRE	2343363

Commencé le 20/06/2025
Achevé le 20/06/2025

JUIN 2025

29

Procès–verbal d'ouverture des plis

Objet : **Dossier d'appel d'offres** n° T_DST_105553 relatif à l'accord cadre triennal à bons de commande pour les travaux d'implantation de plaques d'identification dans le cadre de la sécurisation des réserves administratives de la commune de Cotonou

Mode de passation : APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 20 juin à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.

Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication dans le quotidien national d'information 'La Nation' par insertion aux pages III et IV de l'édition n° 8750 du 27 mai 2025, dans le journal des marchés publics à la page n°2 de l'édition n° 481 paru le 26 mai 2025 ; et sur le portail web national des marchés publics 'SIGMAP' telle que le prescrit, l'article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 20 juin à 10 heures.

Le dossier d'appel à concurrence a été validé par la Cellule Municipale de Contrôle des Marchés Publics suivant le procès-verbal n° 093/2025/CMCMP du 21 mai 2025.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° 112/MCOT/SE/PRMP/SP-PRMP du 18 juin 2025 :

- Présidente : Manet Floriana C. GAZARD
- Rapporteur : Félicienne ACCROMBESSI
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Direction des Affaires Administratives et Financières	MEVO Eric	Rpt DAAF	Avec voix délibérative
Direction des Services Techniques	ATCHAHOUE Gilbert	Rpt DST	Avec voix délibérative
Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des marchés publics	TALON Amaria	Chef du Secrétariat Permanent	Avec voix délibérative

Suivant la note d'invitation N° 924/MCOT/SE/PRMP/SP-PRMP du 18 juin 2025, la Cellule Municipale de Contrôle des Marchés Publics a été représentée par :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Cellule Municipale de Contrôle des Marchés Publics	DOLAPE Charles	Rpt CMCMP	Sans voix délibérative

Aux date et heure limites de dépôt des offres, 14 candidats ont retiré le dossier et 03 soumissionnaires ont déposé leurs plis.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, la Présidente de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ouvert la séance par la lecture des noms des soumissionnaires dont les offres ont été réceptionnées et enregistrées dans le registre spécial des offres. Il s'agit de :

N° d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Observations
1	2HM SARL	20/06/25 08h30	GBAGUIDI August 0162213148	BENIN	NEANT
2	LES SAVOIRS FAIRE	20/06/25 08h53	MANI Gabin 01 96025078		
3	Ste inter zaïko Sarl	20/06/25 08h30	HOMENOD Dominique 01 97 26 36 96		

La Commission ou d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ensuite procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis.

Examen de la recevabilité des plis

Note

Les éléments à vérifier figurent dans le tableau ci-après. La COE renseigne le tableau par les mentions : Oui ou non le cas échéant.

En cas de rejet d'un pli, la COE mentionne clairement tous les motifs dudit rejet en bas du tableau.

Tableau de recevabilité des plis

N°	Soumissionnaires / Eléments à vérifier	2HM SARL	LES SAVO FAI
1.	Respect de la date et de l'heure limites de dépôt des plis	OUI	OU
2.	Respect du caractère anonymat des plis	OUI	OU
3.	Respect de l'intégrité des plis	OUI	OU
4.	Respect de la condition de retrait du DAC	OUI	OU
Acceptation pour l'ouverture des offres : Accepté/Rejeté (*le non-respect de l'une quelconque des dispositions entraine le rejet du pli*)		**Accepté**	**Acce**

NB : Le non-respect de ces dispositions entraîne le rejet du pli

Tableau d'ouverture des plis

N°	Eléments à vérifier	Soumission	
		2HM SARL	LES SAVOI
1.	Enveloppes marquées **« RETRAIT »** (le cas échéant)	-	-
2.	Enveloppes marquées « **REMPLACEMENT** » (le cas échéant)	-	-
3.	Enveloppes marquées « **MODIFICATION** » (le cas échéant)	-	-
4.	Enveloppes intérieures et les mentions (2)	-	-
5.	Présence de clé USB	F	F
6.	Présence de l'offre scannée sur clé USB [2]	F	F
7.	Habilitation à signer datée, signée et cachetée, le cas échéant	F	F
8.	Lettre de soumission datée, signée et cachetée	F	F
9.	Rabais	NEANT	NEA
10.	Montant TTC de l'offre	Min : 22 553 198 Max : 111 638 332	M 6 294 35 18 883 068 Max 28 826 56 86 479 687
11.	Montant HT de l'offre	Min : 19 112 880 Max : 94 608 756	M 5 334 00 16 260 000 M 24 429 29 73 287 870
12.	Bordereau des Prix Unitaires daté, signé et cacheté	F	F

---

[1] Le pli du soumissionnaire '**STE INTER ZAÎKO SARL'** n'a pas été présenté conformément à la ***circulaire n° 2024/00 décembre 2024 « portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics »*** effet, le soumissionnaire n'a pas présenté son offre **originale et copie** dans des enveloppes internes séparées. Par co lecture du plis après ouverture de l'enveloppe extérieure.

[2] Les clés USB doivent être ouvertes à la séance d'ouverture pour vérifier la présence de la copie de la soumission en vers

N°	Eléments à vérifier	Soumission	
		2HM SARL	LES SAVOI
13.	Détail Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté si requis	F	F
14.	Cadre de sous détail des prix daté, signé et cacheté	F	F
15.	Garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie	F	F
16.	Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique daté, signé et cacheté	F	F
17.	Attestation de l'Agence Nationale de la Météorologie certifiant que le soumissionnaire bénéficiera de leurs prestations	F	F
18.	Accord ou promesse d'accord du groupement, si requis	NA	NA
19.	Programme de mobilisation et de construction signé	F	F
20.	Calendrier de mobilisation signé	F	F
21.	Calendrier de construction signé	F	F
22.	Organisation des travaux sur site signée	F	F
23.	Méthode d'exécution ou de réalisation signée;	F	F
24.	Liste du personnel affecté aux travaux signée ;	F	F
25.	Preuves des expériences et de qualifications du personnel ;	F	F
26.	Liste du matériel affecté aux travaux signée	F	F
27.	Preuves de disponibilité des moyens matériels ;	F	F
28.	Original ou copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;	F/23-09-2024	F/19-04
29.	Liste des deux (02) travaux similaires déjà exécutées pour les anciennes entreprises	NA	F
30.	Preuves d'exécution des travaux similaires par les anciennes entreprises	NA	F
31.	Etats financiers/bilan d'ouverture	F	F
32.	Attestation de capacité financière	F	F
33.	Attestation d'assurance des risques professionnels (entreprises naissantes ou n'ayant pas trois (3) années d'existence)	F	NA

En outre, la vérification de la présence des pièces a donné lieu aux observations suivantes :

- des soumissionnaires : **NEANT**
- des membres de la COE et de l'organe de contrôle : Le pli du soumissionnaire '**STE INTER ZAÎKO SARL'** n'a pas été présenté conformément à la ***circulaire n° 2024/005/PR/ARMP/SP/DRR/AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 «portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics»*** comme l'exige le DAO à la page 57. En effet, le soumissionnaire n'a pas présenté son offre originale et copie dans des enveloppes internes séparées. Par conséquent, la COE n'a pas procédé à la lecture du pli après ouverture de l'enveloppe extérieure.

Le Président a clôturé la séance à 14 heures 29 minutes.

Fait à Cotonou le 20 juin 2025

Ont signé

Rept DAAF
Eric MEVO

Rept DST
Gilbert ATCHAHOUE

CSP-PRMP
Amavi TALON

Rapporteur
Félicienne ACCROMBESSI

Manet GAZARES
Président

L'organe de contrôle

Charles DOLAPE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Projet d'Appui au Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires (PDCESP -1)

Procès-verbal d'ouverture des plis relatifs au recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit des comptes du projet PDCESP Phase 1 au titre des exercices 2025,2026 et 2027.

FINANCEMENT	: Banque Africaine de Développement (Prêt FAD).
LIBELLE DE L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	: Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit des comptes du projet PDCESP Phase 1 au titre des exercices 2025,2026 et 2027
IDENTIFICATION DU PROJET	: Projet N°BJ-IAE-004
REFERENCE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT	: Prêts BAD-N°2000200006257 et AGTF-N°5050200001801.
DATE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES OFFRES	: 19 juin 2025.
Référence SIGMAP	PI_PDCESP_102693
Référence de l'AMI	AMI N°004-2025/PR/ADET/DG/DO/DAF/RSE/SD DU 29/04/2025

Juin 2025

I- INTRODUCTION

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi dix-neuf juin à 10 heures 30 minutes, s'est tenue dans la salle de réunion la Personne Responsible des Marchés Publics de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), la séance d'ouverture des plis recue en réponse à l'avis à manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit des comptes du projet PDCESP Phase 1 au titre des exercices 2025,2026 et 2027.

La séance d'ouverture a connu la participation des personnes dont les noms suivent conformément à la note de service n°042-2025/PR/ADET/DG/CP-CDCESP/SPM/SD :

Président: le coordonateur du PDCESP 1 ou son représentant ;

Rapporteur: Spécialiste en passation des marchés ;

Membres:

- Le Directeur des operations de l'ADET ou son représentant ;
- Le Responsable administrative et financier du PDCESP 1 ou son représentant ;
- La representante de la Caisse autonome de gestion de la dette.

Le Délégué du Controle des Marchés Publics auprès de la Présidence invité ne s'est pas fait representee.

Au début des travaux, le Spécialiste en Passation des Marchés a rappelé l'objet de la séance puis le contexte. Il a ensuite fait le point des dossiers reçus.

II- POINT DES DOSSIERS REÇUS

En réponse à l'avis à manifestations d'intérêt N°004-2025/PR/ADET/DG/DO/DAF/RSE/SD DU 29/04/2025 publié sur le site de la Banque Africaine de Développement (BAD) le 30 avril 2025, dans les journaux LA NATION et LE MATINAL le 02 mai 2025.

Au total, seize (16) dossiers de manifestation d'interet ont été reçus à la date de clôture de la reception des plis, soit le 15 mai 2025 à 10 heures 30. Sur les seize (16) plis il y a eu huit (08) dépots physique et huit (08) dépots par voie électronique et sont présentés dans le tableau ci-dessous:

N°	Mode de soumission	Date de soumission	Heure de soumission	Nom du Consultant	Nationalité
1	Physique	13/05/2025	16 h 27	AK Consulting	Bénin
2	Physique	15/05/2025	09h 38	Canal Audit Sarl	Bénin
3	Physique	15/05/2025	10 h 17	COFIMA	Bénin
4	Physique	15/05/2025	10 h 56	SGE-BENIN	Bénin
5	Physique	15/05/2025	11 h 28	DELOITE	Bénin
6	Physique	15/05/2025	15 h 35	Natray Consulting Group	Bénin
7	Physique	15/05/2025	16 h 33	SECA-CMAF	Mali
8	Physique	15/05/2025	16 h 53	FORVIS MAZARS	Bénin

9	E-mail	15/05/2025	09 h 35	EXPERTISE AFRIQUE	Bénin
10	E-mail	15/05/2025	09 h 37	BEC SARL	Bénin
11	E-mail	15/05/2025	09 h 43	FICADEX-TATE& ASSOCIES	Bénin
12	E-mail	15/05/2025	10 h 12	GRANT THORNTON	Tunisie
13	E-mail	15/05/2025		SEC DIARRA	Burkina
14	E-mail	15/05/2025		*Groupement* BAGE PB - PKF BAGE	Bénin
15	E-mail	15/05/2025		MGI QUALEX	Madagascar
16	E-mail	15/05/2025		SYNEX CONSULTING SAR	Bénin

III- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis a été conduite sous la Présidence du Chef Projet du PDCESP-1 qui a précisé que la séance de ce jour consistera à vérifier l'intégrité des plis et la présence des documents constitutifs des dossiers de manifestations.
Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau ci-dessous :

N°	Consultant	Lettre de manifestation d'intérêt	Organisation technique et managériale du Consultant	Expériences generales et spécifiques du Consultant	Liste du personnel professionnel à affecté à la mission
1	AK Consulting	F	F	F	F
2	Canal Audit Sarl	F	F	F	F
3	COFIMA	F	F	F	F
4	SGE-BENIN	F	F	F	F
5	DELOITE	F	F	F	F
6	Natray Consulting Group	F	F	F	F
7	SECA-CMAF & SYC Conseil	F	F	F	F
8	FORVIS MAZARS	F	F	F	F
9	EXPERTISE AFRIQUE	F	F	F	F
10	BEC SARL	F	F	F	F
11	FICADEX-TATE& ASSOCIES	F	F	F	F
12	SEC DIARRA	F	F	F	F
13	*Groupement* BAGE PB - PKF BAGE	F	F	F	F
14	MGI QUALEX	F	F	F	F

15	*SYNEX CONSULTING SARL*	F	F	F	F

Fourni : F, Non Fourni : NF

Observation :

Soumissionnaires: RAS

Administration: la commission d'ouverture a remarqué que la clé USB fournie par le cabinet FORVIS MAZARS ne s'est pas affichée après une tentative d'ouverture dans trois (03) postes d'ordinateurs des members de la commission d'ouverture. Ceci a été rapporté au representant du cabinet en ligne.

Quant-au cabinet Grant THORNTON, le cabinet a envoyé par mail une manifestation d'interêt n'ayant aucun lien avec l'objet de la mission. Cette manifestation est intitulée " selection d'un cabinet pour la réalisation de l'audit comptable et financier du projet pour les exercices 2026 et de cloture" pour le projet d'Aménagement et de Bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara qui n'a aucun rapport avec l'objet de la mission. Ce constat a rapport au representant du cabinet qui a reconnu avoir envoyé une autre manifestation d'intérêt.

Plus rien n'était à l'ordre du jour, le président à cloture la séance à 12 h 30

.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2025.

ont signé :

Le Président

Jean-Euloge G. ADETONA

Le Rapporteur

Grégoire D. GNANVI

Les membres

Arnaud AZA-GNANDJI

Maryline QUENUM

Farina DAHOUN

Sofiath SALIFOU ALY



Rubrique

ocès verbal d'attribution - Résultats d'évaluati

COMMUNE DE BONOU

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (LOT1)

N°10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025

Objet : Construction d'un module de latrine à 04 cabines dans le marché dAffamè, d'un module de trois salles de classe avec bureau magasin à l'EPP Ahouanzounmè, de cuisine plus réfectoire à l'EPP Adido et Agbona et réfection d'un module de 3 salles de classe plus latrines à 4 cabines à l'EPP Agbosso-Kota, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Agbomahan, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Gnanhouizounmè et Réalisation partielle des clôtures de l'EPP LEGBAKON, de l'EPP ALLANKPON, de l'EPP Bonou centre, du Centre de Santé Assrossa, de l'EPP Damè-Wogon et achèvement des clôtures du centre de santé d'Affamè et de l'EPP (G/AB) d'Affamè (7 lots)

Source de financement : *BUDGET NATIONAL*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *231312 & 231313 & 231314*

Commencé le 23 *mai 2025*

Achevé le 23 mai 2025

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence : Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025, et les addendas du 6 et du 8 mai 2025

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi vingt-trois du mois mai à 17heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Mairie de Bonou (PRMP MAIRIE BONOU, BP 68 Adjohoun), la commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°10F/18/SE/PRMP/SA du 07 mai 2025.

- Président : AGASSIN Elisée (PRMP)
- Rapporteur : WIODE Abou Sidik (DST)/ (SPMP)
- Membres :
  - KEITA N'tchakeba Maurice (Collaborateur de DAAF)
  - GODLOKLOUNON T. Josué (C/DCMa)

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie Bonou	AGASSIN G. Elisée	Président	RAS
Mairie Bonou	WIODE Abou Sidik	Rapporteur	RAS
Mairie Bonou	KEITA N'tchakeba Maurice	Membre	RAS
Mairie Bonou	GODLOKLOUNON T. Josué	Membre	RAS

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 1	Intitulé : Construction d'un module de latrine à quatre (04) cabines dans le marché d'Affamè + réfection d'un module de trois (03) salles de classe plus un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP Agbosso-kota
Procédures	
Mode de passation	DAO
Justification	Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025 , et les addenda du 6 et du 8 mai 2025

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°058-04/DNCMP/DDCMP-OP/2025
Attributaire lot1	
FAMIS SERVICES SARL	
Montant proposé	18 998 691 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	18 998 691 FCFA TTC
Délai d'exécution	4mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ZAM ET FILS	• **Calendrier de mobilisation du matériel non conforme** : Absence de précision sur la période de mobilisation du véhicule de liaison affecté aux travaux. • **Méthodologie d'exécution des travaux non conforme** : le soumissionnaire a omis de fournir une méthodologie appropriée pour l'exécution des corps d'état contenus dans son calendrier d'exécution tels que la charpente-couverture et l'enduits-revêtement comportant les différents ouvrages élémentaires ci-après : - Enduits en mortier de ciment ; -Revêtements en carreau grès cérame et faïence ; -Chape teintée bouchardée ; -Fourniture et pose de lambrequin et de feuilles de tôles ; - Reprise de la faîtière en tôle ondulée, etc…
DODJI DOMAWUTI SARL	Offre économiquement moins avantageuse
GOD GOD SARL	Offre économiquement moins avantageuse
MELIA SEDJRO Sarl	Offre économiquement moins avantageuse

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
LOT 1	FAMIS SERVICES SARL	18 998 691 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 30minutes.

Fait à Bonou, le 23 mai 2025

Le Président

AGASSIN G. Elisée (PRMP)

Le Rapporteur

WIODE Abou Sidik (DST)/ (SPMP)

Les membres

KEITA N'tchakeba Maurice (DAAF)

GODLOKLOUNON T. Josué (C/DCMa)

COMMUNE DE BONOU

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Dossier d'Appel à Concurrence N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025

Objet : Construction d'un module de latrine à 04 cabines dans le marché dAffamè, d'un module de trois salles de classe avec bureau magasin à l'EPP Ahouanzounmè, de cuisine plus réfectoire à l'EPP Adido et Agbona et réfection d'un module de 3 salles de classe plus latrines à 4 cabines à l'EPP Agbosso-Kota, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Agbomahan, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Gnanhouizounmè et Réalisation partielle des clôtures de l'EPP LEGBAKON, de l'EPP ALLANKPON, de l'EPP Bonou centre, du Centre de Santé Assrossa, de l'EPP Damè-Wogon et achèvement des clôtures du centre de santé d'Affamè et de l'EPP (G/AB) d'Affamè (7 lots)

Source de financement : *BUDGET NATIONAL*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *231312 & 231313 & 231314*

Commencé le 23 *mai 2025*

Achevé le 23 mai 2025

Mai 2025

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence : Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025, et les addendas du 6 et du 8 mai 2025

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi vingt-trois du mois de mai à 17heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Mairie de Bonou (PRMP MAIRIE BONOU, BP 68 Adjohoun), la commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°10F/18/SE/PRMP/SA du 07 mai 2025.

- Président : **AGASSIN** Elisée (PRMP)
- Rapporteur : **WIODE** Abou Sidik (DST)/ (SPMP)
- Membres :
  - **KEITA** N'tchakeba Maurice (Collaborateur de DAAF)
  - **GODLOKLOUNON** T. Josué (C/DCMa)

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie Bonou	AGASSIN G. Elisée	Président	RAS
Mairie Bonou	WIODE Abou Sidik	Rapporteur	RAS
Mairie Bonou	KEITA N'tchakeba Maurice	Membre	RAS
Mairie Bonou	GODLOKLOUNON T. Josué	Membre	RAS

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 2	Intitulé : Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec magasin-bureau à l'EPP Ahouanzoummè + réfection d'un module de trois (03) salles de classe à Gnanhouizounmè
Procédures	
Mode de passation	DAO
Justification	Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025 , et les addenda du 6 et du 8 mai 2025

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°058-04/DNCMP/DDCMP-OP/2025
Attributaire lot2	
Montant proposé	29 508 060 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	29 508 060 FCFA TTC
Délai d'exécution	4mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
1- GeTAUH	**Méthodologie d'exécution des travaux non conforme :** Le soumissionnaire a fourni une méthodologie non appropriée au cahier des clauses techniques et plans à la section III du DAO. Certains des corps d'état contenus dans sa méthodologie d'exécution tels que la charpente-couverture et menuiserie-métallique ne sont pas conformes. Il s'agit : **1- Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau-magasin à l'EPP Ahouanzounmè** - Fabrication en atelier et pose sur site de la charpente métallique au lieu de la fourniture et pose d'une charpente en bois dur traité au carbophényl (Page 302 du DAO au point 5.6.1) - Couverture en tôle bac aluminium posée avec vis auto-perceuses au lieu de la fourniture et pose de couverture en tôle ondulée laquée de 0,22mm (Page 303 du DAO au point 5.6.3). De plus, il y a omis de la méthodologie de démolition du module existant. **2- Réfection d'un module de trois (03) salles de classe à l'EPP Gnanhouizounmè** - Mise en oeuvre d'une nouvelle charpente métallique adaptée au lieu de renforcement de la charpente existante en bois dur traité au carbophényl (Page 317 du DAO au point 5.5.1) - Couverture en tôle bac aluminium identique à celle du bâtiment neuf au lieu de la fourniture et pose de couverture en tôle ondulée laquée de 0,22mm (Page 317 du DAO au point 5.5.3) - Pose de nouvelles portes et fenêtres métalliques avec grille au lieu de la réparation et pose des portes métalliques existantes et serrures de type laperche ou vachette D45 et crochet de blocage et fênetres métalliques (Page 316 du DAO au point 5.4.1 et 5.4.2). De tout ce qui précède, la commission la COE a constaté que la méthodologie n'est ni en harmonie avec le DQE, ni avec les prescriptions techniques du dossier d'appel d'offre (DAO) . Ainsi, il y a lieu de noter une divergence par rapport aux stipulations du dossier d'appel d'offre. Par consequent son offre est rejetée conformément à l'IC 30.2

2- **MOUHTAR International Limited (MIL)**	• **Liste du personnel affecté aux travaux non conforme:** - Omission du cachet de la société sur la liste du personnel fournie (Voir annexe A-1-2 au point 6) à la page 77. • **Liste des matériaux affectés aux travaux non conforme** - Omission des Formulaires MAT indiqués à la page 218 du DAO. Au vu de ce qui précède et conformément à l'IC 30.2. Son offre est donc rejetée pour non-conformité de la liste du personnel et la liste des matériels affectés aux travaux
AKOREDE SERVICES INTER	Offre économiquement moins avantageuse
SIRIUS PLUS	Offre économiquement moins avantageuse
WIDEKON SARL	Offre économiquement moins avantageuse

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'évaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
LOT2	Harmonie Concept Sarl	29 508 060 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 30minutes.

Fait à Bonou, le 23 mai 2025

Le Président

AGASSIN G. Elisée (PRMP)

Le Rapporteur

WIODE Abou Sidik (DST)/ (SPMP)

Les membres

KEITA N'tchakeba Maurice (DAAF)

GODLOKLOUNON T. Josué (C/DCMa)

COMMUNE DE BONOU

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (LOT 3)

Dossier d'Appel à Concurrence N°10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025

Objet : Construction d'un module de latrine à 04 cabines dans le marché dAffamè, d'un module de trois salles de classe avec bureau magasin à l'EPP Ahouanzounmè, de cuisine plus réfectoire à l'EPP Adido et Agbona et réfection d'un module de 3 salles de classe plus latrines à 4 cabines à l'EPP Agbosso-Kota, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Agbomahan, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Gnanhouizounmè et Réalisation partielle des clôtures de l'EPP LEGBAKON, de l'EPP ALLANKPON, de l'EPP Bonou centre, du Centre de Santé Assrossa, de l'EPP Damè-Wogon et achèvement des clôtures du centre de santé d'Affamè et de l'EPP (G/AB) d'Affamè (7 lots)

Source de financement : *BUDGET NATIONAL*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *231312 & 231313 & 231314*

Commencé le 23 *mai 2025*

Achevé le 23 mai 2025

Mai 2025

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence : Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025, et les addendas du 6 et du 8 mai 2025

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi vingt-trois du mois mai à 17 heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Mairie de Bonou (PRMP MAIRIE BONOU, BP 68 Adjohoun), la commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°10F/18/SE/PRMP/SA du 07 mai 2025, ceux dont les noms suivent :

- Président : **AGASSIN** Elisée (PRMP)
- Rapporteur : **WIODE** Abou Sidik (DST)/ (SPMP)
- Membres :
  - **KEITA** N'tchakeba Maurice (Collaborateur de DAAF)
  - **GODLOKLOUNON** T. Josué (C/DCMa)

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie Bonou	AGASSIN G. Elisée	Président	RAS
Mairie Bonou	WIODE Abou Sidik	Rapporteur	RAS
Mairie Bonou	KEITA N'tchakeba Maurice	Membre	RAS
Mairie Bonou	GODLOKLOUNON T. Josué	Membre	RAS

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 3	Intitulé : Construction de cuisine plus réfectoire à l'EPP Adido et Agbona
Procédures	
Mode de passation	DAO
Justification	Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025 , et les addenda du 6 et du 8 mai 2025
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°058-04/DNCMP/DDCMP-OP/2025

Attributaire lot3	
3K CONSULTING	
Montant proposé	25 052 611 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	25 052 611 FCFA TTC
Délai d'exécution	4mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
INRI GROUP	Offre économiquement moins avantageuse

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
LOT 3	**3K CONSULTING**	25 052 611 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 30minutes.

Fait à Bonou, le 23 mai 2025

Le Président

AGASSIN G. Elisée (PRMP)

Le Rapporteur

WIODE Abou Sidik (DST)/ (SPMP)

Les membres

KEITA N'tchakeba Maurice (DAAF)

GODLOKLOUNON T. Josué (C/DCMa)

COMMUNE DE BONOU

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (LOT4)

Dossier d'Appel à Concurrence N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025

Objet : Construction d'un module de latrine à 04 cabines dans le marché dAffamè, d'un module de trois salles de classe avec bureau magasin à l'EPP Ahouanzounmè, de cuisine plus réfectoire à l'EPP Adido et Agbona et réfection d'un module de 3 salles de classe plus latrines à 4 cabines à l'EPP Agbosso-Kota, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Agbomahan, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Gnanhouizounmè et Réalisation partielle des clôtures de l'EPP LEGBAKON, de l'EPP ALLANKPON, de l'EPP Bonou centre, du Centre de Santé Assrossa, de l'EPP Damè-Wogon et achèvement des clôtures du centre de santé d'Affamè et de l'EPP (G/AB) d'Affamè (7 lots)

Source de financement : *BUDGET NATIONAL*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *231312 & 231313 & 231314*

Commencé le 30 *mai 2025*

Achevé le 30 mai 2025

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence : Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025, et les addendas du 6 et du 8 mai 2025

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi trente du mois mai à 17heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Mairie de Bonou (PRMP MAIRIE BONOU, BP 68 Adjohoun), la commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°10F/18/SE/PRMP/SA du 07 mai 2025, ceux dont les noms suivent :

- Président : **AGASSIN** Elisée (PRMP)
- Rapporteur : **WIODE** Abou Sidik (DST)/ (SPMP)
- Membres :
  - **KEITA** N'tchakeba Maurice (~~Collaborateur de~~ DAAF)
  - **GODLOKLOUNON** T. Josué (C/DCMa)

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie Bonou	AGASSIN G. Elisée	Président	RAS
Mairie Bonou	WIODE Abou Sidik	Rapporteur	RAS
Mairie Bonou	KEITA N'tchakeba Maurice	Membre	RAS
Mairie Bonou	GODLOKLOUNON T. Josué	Membre	RAS

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 4	Intitulé : Réalisation de la clôture partielle du centre de santé Assrossa et de l'EPP Damè-Wogon
Procédures	
Mode de passation	DAO

Justification	Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025 , et les addenda du 6 et du 8 mai 2025
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°058-04/DNCMP/DDCMP-OP/2025
Attributaire lot4	
Montant proposé	30 790 656 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	30 790 656 FCFA TTC
Délai d'exécution	4mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SABAH	• **Lettre de soumission fournie non valide :** - Absence du délai d'exécution des travaux. Le formulaire fourni à la page 83 n'a donc pas été respecté. • **Engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique fourni non valide :** - Absence de la mention « agissant au nom et pour le compte de ... » sur l'engagement du soumissionnaire. La formule fournie à cet effet à la page 228 du DAO n'a donc pas été également respecté. Par conséquent, son offre est rejetée pour la non validité de la lettre de soumission et l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
AD SOLUTIONS SARL	**Lettre de soumission fournie non valide :** - Omission du délai d'exécution des travaux. Le formulaire fourni à la page 83 n'a donc pas été respecté. Par conséquent, son offre est rejetée pour la non validité de la lettre de soumission.
ZAM et Fils	Méthodologie d'exécution des travaux non conforme: Le soumissionnaire a omis de fournir une méthodologie appropriée pour la mise en œuvre de l'enduits-revêtement (voir page 197 du DAO). De plus, aucune mention n'a été donnée sur les différents dosages à utiliser pour la mise en œuvre de la « maçonnerie-béton ». Sa méthodologie n'est donc pas bien détaillée de manière à apprécier l'entendue des travaux conformément aux stipulations du DAO.
HARMONIE CONCEPT	Offre économiquement moins avantageuse
SIRIUS PLUS	Offre économiquement moins avantageuse
Elite construction plus	Offre économiquement moins avantageuse
TOSU CONSEIL	Offre économiquement moins avantageuse

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'évaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
LOT4	CONCRETTEX INDUSTRY	30 790 656 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 16 heures 30minutes.

Fait à Bonou, le 30 mai 2025

Le Président

AGASSIN G. Elisée (PRMP)

Le Rapporteur

WIODE Abou Sidik (DST)/ (SPMP)

Les membres

KEITA N'tchakeba Maurice (DAAF)

GODLOKLOUNON T. Josué (C/DCMa)

COMMUNE DE BONOU

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (LOT5)

Dossier d'Appel à Concurrence N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025

Objet : Construction d'un module de latrine à 04 cabines dans le marché dAffamè, d'un module de trois salles de classe avec bureau magasin à l'EPP Ahouanzounmè, de cuisine plus réfectoire à l'EPP Adido et Agbona et réfection d'un module de 3 salles de classe plus latrines à 4 cabines à l'EPP Agbosso-Kota, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Agbomahan, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Gnanhouizounmè et Réalisation partielle des clôtures de l'EPP LEGBAKON, de l'EPP ALLANKPON, de l'EPP Bonou centre, du Centre de Santé Assrossa, de l'EPP Damè-Wogon et achèvement des clôtures du centre de santé d'Affamè et de l'EPP (G/AB) d'Affamè (7 lots)

Source de financement : *BUDGET NATIONAL*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *231312 & 231313 & 231314*

Commencé le 30 *mai 2025*

Achevé le 30 mai 2025

Mai 2025

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence : Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025, et les addendas du 6 et du 8 mai 2025

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi trente du mois mai à 15heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Mairie de Bonou (PRMP MAIRIE BONOU, BP 68 Adjohoun), la commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°10F/18/SE/PRMP/SA du 07 mai 2025, ceux dont les noms suivent :

- Président : **AGASSIN** Elisée (PRMP)
- Rapporteur : **WIODE** Abou Sidik (DST)/ (SPMP)
- Membres :
  - **KEITA** N'tchakeba Maurice (DAAF)
  - **GODLOKLOUNON** T. Josué (C/DCMa)

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie Bonou	AGASSIN G. Elisée	Président	RAS
Mairie Bonou	WIODE Abou Sidik	Rapporteur	RAS
Mairie Bonou	KEITA N'tchakeba Maurice	Membre	RAS
Mairie Bonou	GODLOKLOUNON T. Josué	Membre	RAS

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 5	Intitulé : Achèvement des clôtures du centre de santé et de l'EPP (G/AB) d'Affamè
Procédures	
Mode de passation	DAO
Justification	Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025 , et les addenda du 6 et du 8 mai 2025

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°058-04/DNCMP/DDCMP-OP/2025
Attributaire lot5	
Montant proposé	21 085 045 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	21 085 045 FCFA TTC
Délai d'exécution	4mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
ZAM&FILS	Méthodologie d'exécution des travaux non conforme: Le soumissionnaire a omis de fournir une méthodologie appropriée de la mise en œuvre de **l'enduits-revêtement (voir page 197 du DAO)**. De plus, aucune mention n'a été donnée sur les différents dosages à utiliser pour la mise en œuvre de la « **maçonnerie-béton** ».
DYNAMIQUE BTP	Offre économiquement moins avantageuse
DODJI DOMAWUTI	Offre économiquement moins avantageuse

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'évaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
LOT5	SEGLA& COMPANY SARL	21 085 045 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 15 heures 30minutes.

Fait à Bonou, le 30 mai 2025

Le Président **Le Rapporteur**

AGASSIN G. Elisée (PRMP) **WIODE** Abou Sidik (DST)/ (SPMP)

Les membres

KEITA N'tchakeba Maurice (DAAF) **GODLOKLOUNON** T. Josué (C/DCMa)

COMMUNE DE BONOU

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (Lot 6)

Dossier d'Appel à Concurrence N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025

Objet : Construction d'un module de latrine à 04 cabines dans le marché dAffamè, d'un module de trois salles de classe avec bureau magasin à l'EPP Ahouanzounmè, de cuisine plus réfectoire à l'EPP Adido et Agbona et réfection d'un module de 3 salles de classe plus latrines à 4 cabines à l'EPP Agbosso-Kota, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Agbomahan, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Gnanhouizounmè et Réalisation partielle des clôtures de l'EPP LEGBAKON, de l'EPP ALLANKPON, de l'EPP Bonou centre, du Centre de Santé Assrossa, de l'EPP Damè-Wogon et achèvement des clôtures du centre de santé d'Affamè et de l'EPP (G/AB) d'Affamè (7 lots)

Source de financement : *BUDGET NATIONAL*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *231312 & 231313 & 231314*

Commencé le 30 *mai 2025*

Achevé le 30 mai 2025

Mai 2025

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence : Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025, et les addendas du 6 et du 8 mai 2025

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi trente du mois mai à 17heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Mairie de Bonou (PRMP MAIRIE BONOU, BP 68 Adjohoun), la commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°10F/18/SE/PRMP/SA du 07 mai 2025 :

- Président : **AGASSIN** Elisée (PRMP)
- Rapporteur : **WIODE** Abou Sidik (DST)/ (SPMP)
- Membres :
  - **KEITA** N'tchakeba Maurice (DAAF)
  - **GODLOKLOUNON** T. Josué (C/DCMa)

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie Bonou	AGASSIN G. Elisée	Président	RAS
Mairie Bonou	WIODE Abou Sidik	Rapporteur	RAS
Mairie Bonou	KEITA N'tchakeba Maurice	Membre	RAS
Mairie Bonou	GODLOKLOUNON T. Josué	Membre	RAS

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 6	Intitulé : Réfection d'un module de trois (03) salles de classe à l'EPP Agbomahan et réalisation de la cloture partielle de l'EPP Allankpon
Procédures	
Mode de passation	DAO
Justification	Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025 , et les addenda du 6 et du 8 mai 2025

Attributaire lot6

QUI EST COMME DIEU ET FILS SARL	
Montant proposé	19 460 747 FCFA
Montant évalué (corrigé)	19 460 747 FCFA
Délai d'exécution	4mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
SJTD SOLUTIONS	Le soumissionnaire a prévu dans son offre un diplôme étranger (ENSI -TOGO) pour le Directeur Technique sans avoir joins l'acte d'équivalence délivré par la commission d'étude et d'équivalence de diplôme tel qu'exigé dans le DAO à la page 76 de la sous-section C critère d'évaluation et de qualification au point 5-NB. Cet acte préalablement demandé dans le DAO et n'étant pas fourni par le soumissionnaire constitue un défaut de qualification de l'entreprise SJTD SOLUTIONS. Son offre a donc été écartée pour défaut de capacité technique
SEGLA& COMPANY SARL	➢ **Liste du personnel affecté aux travaux non fournie.** ➢ **Non-conformité du Calendrier de mobilisation des matériels** : Absence de la période de mobilisations des « lots de petits matériels » exigés par le DAO. Le calendrier de mobilisation des matériels ainsi proposé n'est pas en harmonie avec la liste de matérielle proposée. Au vu de ce qui précède, son offre est rejetée pour défaut de confirmé technique de son offre.
MELIA SEDJRO SARL	Offre économiquement moins avantageuse

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'évaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
LOT6	**QUI EST COMME DIEU ET FILS SARL**	19 460 747 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 30minutes.

Fait à Bonou, le 30 mai 2025

Le Président

AGASSIN G. Elisée (PRMP)

Le Rapporteur

WIODE Abou Sidik (DST)/ (SPMP)

Les membres

KEITA N'tchakeba Maurice (DAAF)

GODLOKLOUNON T. Josué (C/DCMa)

COMMUNE DE BONOU

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE (LOT7)

Dossier d'Appel à Concurrence N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025

Objet : Construction d'un module de latrine à 04 cabines dans le marché dAffamè, d'un module de trois salles de classe avec bureau magasin à l'EPP Ahouanzounmè, de cuisine plus réfectoire à l'EPP Adido et Agbona et réfection d'un module de 3 salles de classe plus latrines à 4 cabines à l'EPP Agbosso-Kota, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Agbomahan, d'un module de 3 salles de classe à l'EPP Gnanhouizounmè et Réalisation partielle des clôtures de l'EPP LEGBAKON, de l'EPP ALLANKPON, de l'EPP Bonou centre, du Centre de Santé Assrossa, de l'EPP Damè-Wogon et achèvement des clôtures du centre de santé d'Affamè et de l'EPP (G/AB) d'Affamè (7 lots)

Source de financement : *BUDGET NATIONAL*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *231312 & 231313 & 231314*

Commencé le 23 *mai 2025*

Achevé le 23 mai 2025

Mai 2025

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence : Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025, et les addendas du 6 et du 8 mai 2025

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi vingt-trois du mois mai à 17heures 30 minutes, dans la salle de réunion de la Mairie de Bonou (PRMP MAIRIE BONOU, BP 68 Adjohoun), la commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°10F/18/SE/PRMP/SA du 07 mai 2025, ceux dont les noms suivent :

- Président : **AGASSIN** Elisée (PRMP)
- Rapporteur : **WIODE** Abou Sidik (DST)/ (SPMP)
- Membres :
  - **KEITA** N'tchakeba Maurice (Collaborateur de DAAF)
  - **GODLOKLOUNON** T. Josué (C/DCMa)

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Mairie Bonou	AGASSIN G. Elisée	Président	RAS
Mairie Bonou	WIODE Abou Sidik	Rapporteur	RAS
Mairie Bonou	KEITA N'tchakeba Maurice	Membre	RAS
Mairie Bonou	GODLOKLOUNON T. Josué	Membre	RAS

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot 7	Réalisation partielle des clôtures de l'EPP LEGBAKON et de l'EPP Bonou
Procédures	
Mode de passation	DAO

Justification	Avis d'Appel d'Offres N° 10F/005/PRMP/DDCMP-O/DST/SPMP du 15 avril 2025, et les addendas du 6 et du 8 mai 2025
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	N°058-04/DNCMP/DDCMP-OP/2025
Attributaire lot1	
Elite construction plus	
Montant proposé	27 739 360 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	27 739 360 FCFA TTC
Délai d'exécution	4mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
Néant	Néant

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
LOT 7	Elite construction plus	27 739 360 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 30minutes.

Fait à Bonou, le 23 mai 2025

ONT SIGNE

Le Président

AGASSIN G. Elisée (PRMP)

Le Rapporteur

WIODE Abou Sidik (DST)/ (SPMP)

Les membres

KEITA N'tchakéba Maurice (DAAF)

GODLOKLOUNON T. Josué (C/DCMa)

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Objet : Appel d'offre ouvert N°61/032 /C-APL/PRMP/SP-PRMP du 24 décembre 2024 relatif à l'acquisition de tables bancs au profit des écoles et des collèges de la commune d'Aplahoué (F_STAT_98523)

Mode de passation : Appel d'offre ouvert

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre janvier à quinze heures, les membres du COE ont procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot unique	Appel d'offre ouvert N°61/032/C-APL/PRMP/SP-PRMP du 24 décembre 2024 relatif à l'acquisition de tables bancs au profit des écoles et des collèges de la commune d'Aplahoué (F_STAT_98523)
Procédures	
mode de passation	**Appel d'offre ouvert**
justification	**montant supérieur à 25 000 000 FCFA**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	
soumissionnaire(s) : (Soumissionnaire en lice) - **GROUPEMENT "SS" et GOD'S WILL GC** - **TORO BTP**	
SOUMISSIONNAIRES ECARTES	
soumissionnaire	**Motifs**
- **TORO BTP**	- Preuves de réalisation de deux (02)marchés de fournitures de mobiliers scolaires portant sur un montant minimum hors taxe de Vingt-deux millions cinq cent quatre mille huit cent huit (22 504 808) francs CFA justifiés par les attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception légalisés accompagnés d' une copie des pages de garde et de la page de signature de chaque marché pour chaque attestation ou procès-verbal au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) et de l'année en cours au moins non conformes car les preuves des expériences similaires sont falsifiées notamment les marchés similaires réalisés pour le compte de la mairie d'Abomey-calavi (Violation de l'article 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre portant code des marchés publics en République du Bénin) - Qualification du personnel non conforme car les Diplômes ou les preuves des expériences similaires sont falsifiées notamment les marchés similaires réalisés pour le compte de la mairie d'Abomey-calavi -Preuves de possession de matériels non conformes (-Absence de preuve de propriété de la scie à ruban (Scie différente de scire dont la facture est présentée ; -, Facture N 0000750 du 11/06/2008 d'acquisition de tour à boit et de scie circulaire et autres alors que TORO BTP est créé le 06/10/2014) (Violation de l'article 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre portant code des marchés publics en République du Bénin) ; - Facture N°0000245 du 20/03/2006 d'acquisition de scie à ruban, de raboteuse dégocheuse combinet alors que TORO BTP est créé le 06/10/2014 (Violation de l'article 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre portant code des marchés publics en République du Bénin)
Attributaire	

Scanné avec CamScanner

Nom	- GROUPEMENT "SS" et GOD'S WILL GC	
Montant proposé	20 195 000 HT	
Montant évalué (corrigé)	20 195 000 HT	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Acquisition de tables bancs au profit des écoles et des collèges de la commune d'Aplahoué (F_STAT_98523)	
Prix	20 195 000 HT	
délai d'exécution	2 mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (Cas échéant)	Néant	

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, les membre du COE ont adopté la proposition d'attribution provisoire ci-dessus :

La séance a été clôturée à 16 heures précises

fait à Aplahoué, le 24 janvier 2025

Ont signé

Le Président

Le Rapporteur

Les membres

SAGBOHAN Houssou Rufin

A. Gwinè DAFIA BSC

Scanné avec CamScanner

procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Appel d'offre ouvert N°61/031 /C-APL/PRMP/SP-PRMP du 19 décembre 2024 relatif Construction d'un module de quatre salles de classe équipés avec bureau magasin et un module de quatre latrines dans le CEG Lavagbé, dans l'arrondissement de Dékpo et Construction d'un module de trois salles de classe équipés à l'EPP EKINHOUE C (T_STAT_98 358)

Mode de passation : Appel d'offre ouvert

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt quatre janvier à quinze heures, les membres du COE ont procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot unique	Construction d'un module de quatre salles de classe équipés avec bureau magasin et un module de quatre latrines dans le CEG Lavagbé, dans l'arrondissement de Dékpo et Construction d'un module de trois salles de classe équipés à l'EPP EKINHOUE C (T_STAT_98 358)
Procédures	
mode de passation	**Appel d'offre ouvert**
justification	**montant supérieur à 35 000 000 FCFA**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	

soumissionnaire(s) : (Soumissionnaire en lice)

- SOCIETE MELIA SEDJRO
- HOLY SPIRIT SERVICES
- SOK-AS

SOUMISSIONNAIRES ECARTES

soumissionnaire	Motifs
- SOCIETE MELIA SEDJRO	-Programme de mobilisation et de construction non conforme(-N'a pas fait ressortir comment la mobilisation, l'organisation et la démobilisation se feront sur le chantier et rien n'est dit sur le dispositif d'identification du personnel de l'entreprise et 'est pas présenté sous forme de tableau avec pour chaque tâche, le personnel approprié, le matériel nécessaire, les matériaux et le délai d'exécution de cette tâche) -Organisation des travaux sur site signé non conforme (N'a pas fait cas du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) et d' un mécanisme de prévention de crise sur le site à travers un comité composé d'élus et cadres administratifs et le chef chantier qui doivent s'échanger régulièrement des informations concernant la vie et l'évolution du chantier. N'a pas fait cas des normes de sauvegarde environnementale et d'accès du chantier aux personnes à besoin spécifique) - Méthode d'exécution ou de réalisation signée non conforme (Aucune précision n'est donnée sur la norme de construction à utiliser conformément aux prescriptions du DAO) -Offre chère -Preuves des expériences spécifiques scannées - Liste du personnel affecté aux travaux signée non conforme car le diplôme d'ingénieur de génie civil du directeur technique obtenu au Mali non accompagné de l'authenticité
HOLY SPIRIT SERVICES	-Organisation des travaux sur site non conforme (n'a pas fait cas du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) et d' un mécanisme de prévention de crise sur le site à travers un comité composé d'élus et cadres administratifs et le chef chantier qui doivent s'échanger régulièrement des informations concernant la vie et l'évolution du chantier. N'a pas fait cas des normes de sauvegarde environnementale et d'accès du chantier aux personnes à besoin spécifique) - Méthode d'exécution ou de réalisation signée non conforme (-N'a pas fait cas de la norme de construction à utiliser - A prévu l'installation de climatiseur dans les salles de classes alors que le DQE n'en

Scanné avec CamScanner

	fait pas cas) - Liste du personnel affecté aux travaux signée non conforme car le diplôme d'ingénieur de génie civil du directeur technique obtenu au Mali non accompagné de l'authenticité -offre chère)
Attributaire	
Nom	ENTREPRISE SOK-AS
Montant proposé	57 475 274 HT
Montant évalué (corrigé)	63 219 314 HT
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Construction d'un module de quatre salles de classe équipés avec bureau magasin et un module de quatre latrines dans le CEG Lavagbé, dans l'arrondissement de Dékpo et Construction d'un module de trois salles de classe équipés à l'EPP EKINHOUE C (T_STAT_98 358)
Prix	63 219 314 HT
délai d'exécution	4 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (Cas échéant)	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, les membre du COE ont adopté la proposition d'attribution provisoire ci-dessus :

La séance a été clôturée à 16 heures précises

fait à Aplahoué, le 24 janvier 2025

Ont signé

Joseph DATCHADE

SAGBOHAN H. Rufin

A. Gnissi DAFIA BIO

Scanné avec CamScanner

ANAN AGENCE NATIONALE DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MARCHE DE SERVICES

DEUXIEME REEXAMEN DU PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
Avis d'appel d'offre ouvert
N°018/PR/ANAN/DG/DAF/PRMP/A-PRMP du 18/10/2024

Objet	:	Sélection des entreprises pour le transport des vivres (accord cadre à bon de commande) (Poursuite)
Référence SIGMAP	:	S_PAS_104351
Source de financement	:	*Budget ANAN*
Gestion	:	2025
Imputation budgétaire	:	-
Accord de prêt	:	NA
Commencé le	:	**10/06/2025**
Achevé le	:	**10/06/2025**

Juin 2025

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la Sélection des entreprises pour le transport des vivres (accord cadre à bon de commande) (Poursuite).

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert International

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi dix juin à 17 heures, dans la salle de réunion de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN), sise au 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2ème rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, la Commission et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°013/PR/ANAN/DG/DAF/PRMP du 13 novembre 2024.

- **Président :** Yves BOGNINOU TOUKO, Personne Responsable des Marchés Publics
- **Rapporteur :** Nawale-Liath DEBOUROU, Assistante en Passation de Marchés,
- **Membres :**
  - Miflinse Elias BEHANZIN, Responsable suivi évaluation ou son représentant,
  - James Smith HOUEGBELOSSI, Chef Comptable,
  - Dieudonné MIGAN, Chef Bureau des Cantines Scolaires,
  - Fiacre AFFEDJOU, Coordonnateur des Cantines Scolaires.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot : 22 lots	**Intitulé : Sélection des entreprises pour le transport des vivres (accord cadre à bon de commande) (Poursuite).**
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres ouvert International (AOOI)
Justification	S_PAS_96584 (PPMP 2024) et S_PAS_104351 (PPMP 2025).
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Fiche d'étude de demande d'autorisation de bon à lancer n°2828/MEF/DNCMP/C-CEA/SP du 08/10/2024. Procès-verbal N°08-49/DNCMP/DiC/AM/OK/2025 de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics en

	date du 02 avril 2025. Procès-verbal n°0701-05/DNCMP/DiC/25 du 28 mai 2025
LOT 01	
Soumissionnaire(s)	
BEREC SARL (09) Ets DOHANAWA (12) Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP) (21) MÉRIDIONAL OFFICE SARL (37)	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
Ets DOHANAWA (41)	Le soumissionnaire a présenté une photocopie de l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
MÉRIDIONAL OFFICE SARL (37)	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
BEREC SARL (09)	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
LOT 02	
Soumissionnaires	
BEREC (10) Ets DOHANAWA (13) SOTTRAP (22) SOTRACOG (42) QUEDIBE (48)	
Soumissionnaires écartés	
Ets DOHANAWA (13)	- Le soumissionnaire a présenté une photocopie Bordereau des Prix Unitaires ; - Le soumissionnaire a présenté une photocopie du bordereau des prix unitaires et une photocopie de l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
SOTRACOG (42)	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
BEREC (10)	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
QUEDIBE (48)	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
Lot 04	
Soumissionnaires	

QUEDIBE	
Soumissionnaires écartées	
NEANT	
Lot 5	
Soumissionnaires	
KASSIM SARL DOHANAWA SOTTRAP	
Soumissionnaires écartées	
DOHANAWA	- Le soumissionnaire a présenté une photocopie du Bordereau des Prix Unitaires ; - Le soumissionnaire a présenté une photocopie du bordereau des prix unitaires et une photocopie de l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
SOTTRAP	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
Lot 06	
Soumissionnaires	
KASSIM SARL SOTTRAP MERIDIONAL OFFICE	
Soumissionnaires écartés	
MERIDIONAL OFFICE	L'offre n'est pas économiquement avantageuse
SOTTRAP	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.
Lot 07	
Soumissionnaires	
MERIDIONAL OFFICE (30) GMETC (04) Ets SAINTE PAULINE BTP (14) LATASA SARL-GOLDEN SONS (52)	
Soumissionnaires écartés	
GMETC (04)	Le soumissionnaire n'a pas fourni le cadre du sous détail des prix.
Ets SAINTE PAULINE BTP (14)	Le soumissionnaire a présenté un engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de

	déontologie dans la commande publique d'un autre marché notamment celui du recrutement des opérateurs en appui à la gestion de cantine Lot7.
LATASA SARL-GOLDEN SONS (52)	Le soumissionnaire a fourni le permis d'un seul conducteur de camionnette ainsi que la carte grise d'une camionnette et n'a fourni la carte grise d'aucun camion à remorque fermés
MERIDIONAL OFFICE (30)	Le contrat n°013/MS/PNT/SAAL/SA du 29 septembre 2022 porte un montant de 137 701 240 F CFA HT au lieu de 157 812 820 F CFA HT requis au point 4.2 des expériences spécifiques de services du tableau des critères de qualification.
Lot 08	
Soumissionnaires	
LATASA SARL ET GOLDEN SONS (36) ROCIAS COMPANY (45)	
Soumissionnaires écartés	
ROCIAS COMPANY (45)	Le candidat n'a pas fourni le cadre du sous détail des prix
Lot 09	
NEANT	
Lot 10	
Soumissionnaires	
ROCIAS COMPANY	
Soumissionnaires écartés	
NEANT	
Lot 11	
Soumissionnaires	
OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL (28)	
Soumissionnaires écartés	
NEANT	
Lot 12	
Soumissionnaires	
OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL (28) STLA SARL (34)	
Soumissionnaires écartés	

STLA SARL(34)	Le soumissionnaire a détaillé le prix de l'offre, contrairement aux exigences du dossier d'appel d'offres ; au point e, les clauses 18.1 et 21.1 ont été mentionnées à la place des clauses 19.1 et 23.1, au point i, la clause 11 a été citée au lieu de la clause 13 des instructions aux candidats. Le soumissionnaire a également mentionné une « demande de renseignement et de prix » au lieu de faire référence à un « dossier d'appel d'offres ».
Lot 14	
Soumissionnaires	
STLA SARL	
Soumissionnaires écartés	
STLA SARL	La lettre de soumission fournis par le soumissionnaire n'est pas conforme au modèle proposé dans le dossier. Le soumissionnaire a détaillé le prix de l'offre, contrairement aux exigences du dossier d'appel d'offres ; au point e, les clauses 18.1 et 21.1 ont été mentionnées à la place des clauses 19.1 et 23.1, au point i, la clause 11 a été citée au lieu de la clause 13 des instructions aux candidats. Le soumissionnaire a également mentionné une « demande de renseignement et de prix » au lieu de faire référence à un « dossier d'appel d'offres ».
Lot 15	
Soumissionnaires	
AKM COMPANY (18)	
Soumissionnaires écartés	
AKM COMPANY (18)	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offre qui stipule que « lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le (s) lot (s) sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé », le soumissionnaire AKM COMPANY ne peut être attributaire pour ce lot.
Lot 16	
Soumissionnaires	
AIGLE LOGISTiC(39)	

AKM COMPANY (16)	
Soumissionnaires écartés	
AIGLE LOGISTiC (39)	Le soumissionnaire a omis dans sa lettre de soumission le point f « Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du marché conformément à la clause 42 des Instructions aux candidats et à la clause 3.9 du CCAG »
Lot 17	
Soumissionnaires	
VILLAS TRANSPORT(49) FOBUSCO TRANS STLA SARL (35) KASSIM SARL (08)	
Soumissionnaires écartés	
STLA SARL (35)	La lettre de soumission fournis par le soumissionnaire n'est pas conforme au modèle proposé dans le dossier Le soumissionnaire a détaillé le prix de l'offre, contrairement aux exigences du dossier d'appel d'offres ; au point e, les clauses 18.1 et 21.1 ont été mentionnées à la place des clauses 19.1 et 23.1, au point i, la clause 11 a été citée au lieu de la clause 13 des instructions aux candidats. Le soumissionnaire a également mentionné une « demande de renseignement et de prix » au lieu de faire référence à un « dossier d'appel d'offres ».
VILLAS TRANSPORT (49)	Le soumissionnaire a fourni le programme d'activité mais ne l'a ni signé ni cacheté.
KASSIM SARL (08)	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offre qui stipule que « lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le (s) lot (s) sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé », le soumissionnaire KASSIM SARL ne peut être attributaire pour ce lot.
Lot 18	

Soumissionnaires	
MAT SARL (51) KASSIM (05) STLA SARL (32) FOBUSCO TRANS (44)	
Soumissionnaires écartés	
STLA SARL (32)	La lettre de soumission fournis par le soumissionnaire n'est pas conforme au modèle proposé dans le dossier Le soumissionnaire a détaillé le prix de l'offre, contrairement aux exigences du dossier d'appel d'offres ; au point e, les clauses 18.1 et 21.1 ont été mentionnées à la place des clauses 19.1 et 23.1, au point i, la clause 11 a été citée au lieu de la clause 13 des instructions aux candidats. Le soumissionnaire a également mentionné une « demande de renseignement et de prix » au lieu de faire référence à un « dossier d'appel d'offres ».
KASSIM (05)	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
FOBUSCO TRANS (44)	L'offre n'est pas économiquement la plus avantageuse
Lot 19	
Soumissionnaires	
AKM COMPANY (17) AIGLE LOGISTIC (41)	
Soumissionnaires écartés	
AIGLE LOGISTIC (41)	Le soumissionnaire a omis dans sa lettre de soumission le point f « Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du marché conformément à la clause 42 des Instructions aux candidats et à la clause 3.9 du CCAG ».
Lot 20	
Soumissionnaires	
AKM COMPANY(19) AIGLE LOGISTIQUE (40) MAT SARL (50)	
Soumissionnaires écartés	

AIGLE LOGISTIQUE (40)	Le soumissionnaire a omis dans sa lettre de soumission le point f « Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du marché conformément à la clause 42 des Instructions aux candidats et à la clause 3.9 du CCAG ».
MAT SARL (50)	- Le soumissionnaire n'a pas fourni les attestations de travail du personnel. - Le soumissionnaire a fourni une attestation d'assurance des risques professionnels d'un montant inférieur au montant requis.
AKM COMPANY(19)	Conformément au point 3 de l'avis d'appel d'offre qui stipule que « lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le (s) lot (s) sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé », le soumissionnaire KASSIM SARL ne peut être attributaire pour ce lot.
Lot 21	
NEANT	
Lot 22	
Soumissionnaires	
Sainte pauline BTP JANSEN	
Soumissionnaires écartés	
Sainte pauline BTP	Le soumissionnaire a présenté un engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique d'un autre marché notamment celui du recrutement des opérateurs en appui à la gestion de cantine Lot 7.
JANSEN	Le soumissionnaire a indiqué au niveau du 1er paragraphe Pamphile GUEZODJE comme soumissionnaire alors que le pli est déposé au nom de la Société JANSEN. De plus, le dernier paragraphe précise que le présent engagement fait partie intégrante du **marché relatif au recrutement**

	d'opérateurs en appui à la gestion de cantine scolaire alors que le présent DAO est relatif à la sélection des entreprises pour le transport des vivres.

Attributaires

Activité 1

N° du lot	Attributaires	Montant proposé	Montant évalué (corrigé)	
			Saison sèche	Saison pluvieuse
Lot 1	Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP)	-	11 000	14 000
Lot 2	Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP)	-	11 000	14 000
Lot 4	QUEDIBE	-	13 500	14 800
Lot 5	KASSIM SARL	-	9 405	11 988
Lot 6	KASSIM SARL	-	9 219	11 158
Lot 8	LATASA SARL ET GOLDEN SONS (36)	-	13 949	16 460
Lot 10	ROCIAS COMPANY SARL	-	11 707	13 814
Lot 11	OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL	-	12 480	15 720
Lot 12	OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL	-	11 480	14 720
Lot 16	AKM COMPANY	-	14 900	21 231
Lot 17	FOBUSCO TRANS	-	15 000	17 000
Lot 18	MAT SARL	-	13 570	15 560
Lot 19	AKM COMPANY	-	14 155	24 449

Activité 2

N° du lot	Attributaires	Montant proposé	Montant corrigé
Lot 1	Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP)	-	131
Lot 2	Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP)	-	131
Lot 4	QUEDIBE	-	90
Lot 5	KASSIM SARL	-	90
Lot 6	KASSIM SARL	-	90
Lot 8	LATASA SARL ET GOLDEN SONS (36)	-	80
Lot 10	ROCIAS COMPANY SARL	-	90

Lot 11	OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL	-	131
Lot 12	OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL	-	110
Lot 16	AKM COMPANY SARL	-	90
Lot 17	FOBUSCO TRANS	-	90
Lot 18	MAT SARL	-	131
Lot 19	AKM COMPANY	-	90

Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord cadre triennal à bon de commande) (Poursuite)	
Prix		
Délai d'exécution	Trente-six (36) mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-	
Variante pris en compte (cas échéant)	-	
Autres	-	

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire et les infructuosités ci-après :

Activité 1 : transport des vivres des magasins régionaux vers les écoles.

Désignation des lots	**Attributaires**	**Prix unitaires retenus (par tonne)**	
		Saison sèche	**Saison pluvieuse**
Lot 1	Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP)	11 000	14 000
Lot 2	Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP)	11 000	14 000
Lot 3	Infructueux		
Lot 4	QUEDIBE	13 500	14 800
Lot 5	KASSIM SARL	9 405	11 988
Lot 6	KASSIM SARL	9219	11158
Lot 7	Infructueux		
Lot 8	LATASA SARL ET GOLDEN SONS (36)	13 949	16 460
Lot 9	Infructueux		
Lot 10	ROCIAS SARL	11 707	13 814

Lot 11	OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL	12 480	15 720
Lot 12	OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL	11 480	14 720
Lot 13	Infructueux		
Lot 14	Infructueux		
Lot 15	Infructueux		
Lot 16	AKM COMPANY	14 900	21 231
Lot 17	FOBUSCO TRANS	15 000	17 000
Lot 18	MAT SARL	13 570	15 560
Lot 19	AKM COMPANY	14 155	24 449
Lot 20	Infructueux		
Lot 21	Infructueux		
Lot 22	Infructueux		

Activité 2 : transport des vivres des entrepôts des organisations de producteurs agricoles vers les magasins de l'ANAN

Désignation des lots	**Attributaires**	**Prix unitaires retenus** (En tonne/kilomètre)
Lot 1	Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP)	131
Lot 2	Société de Transport et des Travaux Publics (SOTTRAP)	131
Lot 3	Infructueux	
Lot 4	QUEDIBE	90
Lot 5	KASSIM SARL	90
Lot 6	KASSIM SARL	90
Lot 7	Infructueux	
Lot 8	LATASA SARL ET GOLDEN SONS	80
Lot 9	Infructueux	
Lot 10	ROCIAS SARL	90
Lot 11	OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL	131
Lot 12	OREOLUWA MONDOUKPE LOGISTIC SARL	110

Lot 13	Infructueux	
Lot 14	Infructueux	
Lot 16	AKM COMPANY	90
Lot 17	FOBUSCO TRANS	90
Lot 18	MAT SARL	131
Lot 19	AKM COMPANY	90
Lot 20	Infructueux	
Lot 21	Infructueux	
Lot 22	Infructueux	

Le Président a clôturé la séance à dix-sept heures trente-trois minutes.

Fait à Cotonou, 10 juin 2025

Le Président

Yves BOGNINOU TOUKO

Le Rapporteur

Nawale-Liath DEBOUROU

Les membres

Fouad AFFEDJOU

Rogatien C BAKOU

Romaric DANGNON

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Acquisition d'engins de voirie au profit des Mairies de Bohicon et d'Abomey Calavi

Mode de passation : AON

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 20 mai, dans la salle de réunion de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels (AGLO), la commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance d'attribution provisoire des plis relatifs à la procédure citée en objet, les personnes suivantes, conformément à la note de service N°2025-09/PR/AGLO/DG/PRMP/DAF/A-DG du 28/04/2025.

Tableau 1 : Membres du COE

Titre	Nom et Prénoms	Qualité
PRMP AGLO	Comlan Achille FANOU	Président
A-PRMP	Nestor DJAÏGBE	Rapporteur
DGVA	Freeman HOUESSOU	Membre
RRHMG	Monique LEGBA	Membre
Personne Ressource	Jean Z. HOUNSA	Expert Automobile

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot 1

Objet du marché	**Acquisition d'une niveleuse et d'un bulldozer profit de la Mairie de Bohicon**
Procédures	
Mode de passation	**AOOI**
Soumissionnaires	
- CARZONE - HEAVYMAT INDUSTRY - Les BAGNOLES MOTORS - FOX INTERNATIONAL - MIG MOTORS - KSM MACHINERY	
Soumissionnaires écartés	**Motifs**
CARZONE	Le soumissionnaire n'a pas fourni le formulaire de la « **liste des fournitures et le calendrier de livraison** ». Conformément au IC 30.2 des DPAO, son offre est rejetée sur les deux lots. De plus, l'assurance du risque professionnel fourni n'est pas conforme aux exigences du DAO
HEAVYMAT INDUSTRY	Le soumissionnaire pas produit l'agrément d'exercice de l'activité en cours de validité à la date de dépôt des offres et délivré par le Ministère en charge du Commerce du Bénin tel stipuler dans l'annexe **A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre.** De plus, le soumissionnaire ne dispose pas du chiffre d'affaires moyen exigé.
Les BAGNOLES MOTORS	L'offre du soumissionnaire est conforme pour l'essentiel mais classée 2ème après celle de l'attributaire provisoire.
MIG MOTORS	L'offre du soumissionnaire est conforme pour l'essentiel mais classée 3ème après celle de l'attributaire provisoire.
KSM MACHINERY	Le soumissionnaire pas produit l'agrément d'exercice de l'activité en cours de validité à la date de dépôt des offres et délivré par le Ministère en charge du Commerce du Bénin tel stipuler dans l'annexe **A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre.**
Attributaire	
Nom :	FOX INTERNATIONAL SARL
Montant proposé	**365 397 097** francs CFA HT
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Lot 1** : Acquisition d'une niveleuse de marque KOMATSU GD655-5 et un bulldozer de marque SEM 822D
Délai d'exécution	Deux (02) mois à partir de la signature du contrat approuvé pour chacun des marchés

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Objet du marché	Attributaire	Montant TTC
Lot 1 : Acquisition d'une niveleuse et d'un bulldozer profit de la Mairie de Bohicon	FOX INTERNATIONAL SARL	**365 397 097**
TOTAL		**365 397 097**

Lot 2

Objet du marché	**Acquisition d'une niveleuse et d'une tractopelle (chargeuse-pelleteuse) au profit de la Mairie d'Abomey-Calavi**
Procédures	
Mode de passation	**AOOI**
Soumissionnaires	
- CARZONE - HEAVYMAT INDUSTRY - Les BAGNOLES MOTORS - MIG MOTORS - KSM MACHINERY	
Soumissionnaires écartés	**Motifs**
CARZONE	Le soumissionnaire n'a pas fourni le formulaire de la « **liste des fournitures et le calendrier de livraison** ». Conformément au IC 30.2 des DPAO, son offre est rejetée sur les deux lots. De plus, l'assurance du risque professionnel fourni n'est pas conforme aux exigences du DAO
HEAVYMAT INDUSTRY	Le soumissionnaire pas produit l'agrément d'exercice de l'activité en cours de validité à la date de dépôt des offres et délivré par le Ministère en charge du Commerce du Bénin tel stipuler dans l'annexe **A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre.** De plus, le soumissionnaire ne dispose pas du chiffre d'affaires moyen exigé.
MIG MOTORS	L'offre du soumissionnaire est conforme pour l'essentiel mais classée 2ème après celle de l'attributaire provisoire.
KSM MACHINERY	Le soumissionnaire pas produit l'agrément d'exercice de l'activité en cours de validité à la date de dépôt des offres et délivré par le Ministère en charge du Commerce du Bénin tel stipuler dans l'annexe **A-1-1 : Pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre.**
Attributaire	
Nom :	**Les Bagnoles Motors**

Montant proposé lot 2	**340 335 850 francs CFA HT**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Acquisition d'une niveleuse et d'une tractopelle (chargeuse-pelleteuse) au profit de la Mairie d'Abomey-Calavi**
Délai d'exécution	Deux (02) mois à partir de la signature du contrat approuvé pour chacun des marchés

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Objet du marché	Attributaire	Montant TTC
Acquisition d'une niveleuse et d'une tractopelle (chargeuse-pelleteuse) au profit de la Mairie d'Abomey-Calavi	**Les Bagnoles Motors**	**340 335 850**
TOTAL		**340 335 850**

Le Président a clôturé la séance à 16 heures 30 min.

Fait à Cotonou, le 20/05/2025

Ont signé :

Le Rapporteur

Nestor DJAIGBE
A-PRMP

Le Président

Comlan Achille FANOU
PRMP

Les membres

Monique LEGBA
RRHMG

Freeman HOUESSOU
DGVA

Jean Z. HOUNSA
Personne Resource
Expert Automobile



Rubrique

Avis d'attribution définitive

SBIR
Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion

Cotonou, le 11 AVR 2025

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

N° 0083 bis 04 /SBIR S.A./PRMP/SP-PRMP

Autorité Contractante	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A.
Objet du marché	Réhabilitation des sites de diffusion (phase 2), Lot 1 : Travaux de réfection des bâtiments abritant les centres émetteurs et dépendances de Kétou, d'Abomey, d'Agouna (Djidja), de Pobè, de Lokossa, d'Abomey-Calavi Bâtiment R+1 et d'Abomey-Calavi Bâtiment Toiture et raccordement électrique des sites de Gbéhoué, de Cotonou, d'Abomey-Calavi, de Porto-Novo et de Sèhouè
Référence du marché	CONTRAT N°2050/MEF/SBIR S.A./DNCMP/SP du 16/12/2024
Montant du marché	Deux cent soixante-dix-sept millions deux cent soixante-six mille trois cent soixante-dix-sept (277 266 377) francs CFA toutes taxes comprises
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Délai d'exécution	Quatre (04) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer les travaux
Titulaire	BENIN EXPERTISE CONSTRUCTION ET INGENIERIE, N° RCCM : RB/COT/23 B 36379, IFU : 3202356268291, Adresse : Ilot : 1430, Quatier : Védoko, Parcelle : I, Maison : EUGENIE DJIHITIDE, e-mail : becisarl@gmail.com, Tel : (+229) 95 35 03 50.

La personne Responsable des Marchés Publics

Personne Responsable des Marchés Publics

Douglas Sorry GOHOUNGO

SBIR
Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion

Cotonou, le 11 AVR 2025

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

N° 0085 a-04 /SBIR S.A./PRMP/SP-PRMP

Autorité Contractante	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A.
Objet du marché	Réhabilitation des sites de diffusion (phase 2), Lot 2 : Travaux de réfection des bâtiments abritant les centres émetteurs et dépendances de Bassila, d'Alédjo (Bassila), de Djougou, de Boukoumbé et de Porga et raccordement électrique des sites de Natitingou, de Tanguiéta, de Kouandé et de Dassa
Référence du marché	CONTRAT N°2051/MEF/SBIR S.A./DNCMP/SP du 16/12/2024
Montant du marché	Cent soixante et un millions cinquante-trois mille deux cent quarante-deux (161 053 242) francs CFA toutes taxes comprises
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Délai d'exécution	Quatre (04) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer les travaux
Titulaire	ETS G CONSTRUCTEURS, N° RCCM : RB/ABY/21 A 12897, IFU : 3200800096518, Adresse : Ilot : NON BORNEE, Parcelle non bornée, Maison EXPEDIT OMER RAYMOND GANHOUATO, Sohoue, Abomey, Djègbé, e-mail : gconstructeurs@yahoo.fr, Tel : (+229) 97 88 83 24.

La personne Responsable des Marchés Publics

Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion — Personne Responsable des Marchés Publics — SBIR

Douglas Sorry GOHOUNGO

SBIR
Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion

Cotonou, le 11 AVR 2025

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

N° 0085 -04 /SBIR S.A./PRMP/SP-PRMP

Autorité Contractante	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A.
Objet du marché	Réhabilitation des sites de diffusion (phase 2), Lot 3 : Travaux de réfection des bâtiments abritant les centres émetteurs et dépendances de Savalou, de Kaboua (Savè) et de Savè
Référence du marché	CONTRAT N°2052/MEF/SBIR S.A./DNCMP/SP du 16/12/2024
Montant du marché	Cent cinq millions cent soixante-six mille neuf cent soixante-sept (105 166 967) francs CFA toutes taxes comprises
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Délai d'exécution	Quatre (04) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer les travaux
Titulaire	ZICK SERVICE, N° RCCM : RB/ODH/2009-A-014, IFU : 3200900107318, Adresse : Ilot : Carré sans borne - Maison TODONOU Clément, Quartier Tovè 2, 072 BP 119 Ouidah Bénin, e-mail : zickservice22@gmail.com, Tel : (+229) 97 37 62 30

La personne Responsable des Marchés Publics

Personne Responsable des Marchés Publics

Douglas Sorry GOHOUNGO

SBIR
Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion

Cotonou, le 11 AVR 2025

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

N° 0084 bis-04 /SBIR S.A./PRMP/SP-PRMP

Autorité Contractante	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A.
Objet du marché	Réhabilitation des sites de diffusion (phase 2), Lot 4 : Travaux de réfection des bâtiments abritant les centres émetteurs et dépendances de Bembèrèkè, de Kérou, de Madécali (Malanville), de Kompa (Karimama), de Kandi et de Parakou et raccordement électrique des sites de Parakou, de Tchaourou, de Nikki, de Banikoara et de Ségbana
Référence du marché	CONTRAT N°2053/MEF/SBIR S.A./DNCMP/SP du 16/12/2024
Montant du marché	Cent quatre-vingt-onze millions cinq cent vingt-cinq mille huit cent sept (191 525 807) francs CFA toutes taxes comprises
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Délai d'exécution	Quatre (04) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer les travaux
Titulaire	SOCIETE GENERALE DES TRAVAUX EN BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (SGT-BTP), N° RCCM : RB/COT/21 B 29544, IFU : 3202112736537, Adresse : Ilot : 2491, Quatier : Gbégamey Centre, Parcelle : I, Maison : PIERRE DAGBA, e-mail : sgtbtp.sarl2021@gmail.com, Tel : (+229) 67 08 50 91

La personne Responsable des Marchés Publics

Douglas Sorry GOHOUNGO



Rubrique

Autres

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

N/Réf. : 003833/25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/Coord-PERU/SPM

V/Réf.:

Cotonou, le 19 JUIN 2025

Aux

Candidats de l'avis à manifestation d'intérêt N° 340/2025/SBEE/DG/PRMP/ DRH/DER/SP du 27/05/2025

Objet : Information relative au report de la date limite de dépôt des plis objet de l'AMI N° 340/2025/SBEE/DG/PRMP/DRH/DER/SP du 27/05/2025 relatif au recrutement d'un spécialiste en sauvegarde environnementale pour le compte du PERU II.

Mesdames/Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la publication de l'AMI le **27/05/2025**, certains candidats ont formulé des demandes d'éclaircissements ayant abouti à la modification des conditions de retrait, de dépôt et d'informations complémentaires, ainsi qu'il suit :

- lien pour le retrait de l'AMI accompagné des **Termes de Référence: https://marches-publics.sbee.bj/**
- outre les dépôts en version physique, l'adresse mail pour le dépôt des versions électroniques : **offres_prmp@sbee.bj**
- adresse mail pour toutes informations complémentaires : **info_prmp@sbee.bj**

Pour ce faire, la date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le **02 juillet 2025** est reportée au **09 juillet 2025.**

Veuillez recevoir **Mesdames/Messieurs**, nos meilleures salutations.

La Personne Responsable des Marchés Publics

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE – LA PRMP – SBEE

Jean-Luc YOFFOU

N/Réf. :
V/Réf.: 003896 /25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/Coord-PERU/SPM

Cotonou, le 19 JUIN 2025

Aux

Candidats de l'avis à manifestation d'intérêt N° 339/2025/SBEE/DG/PRMP/ DRH/DER/SP du 27/05/2025

Objet : Information relative au report de la date limite de dépôt des plis objet de l'AMI N° 339/2025/SBEE/DG/PRMP/DRH/DER/SP du 27/05/2025 relatif au recrutement d'un ingénieur électricien pour le compte du PERU II.

Mesdames/Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la publication de l'AMI le **27/05/2025**, certains candidats ont formulé des demandes d'éclaircissements ayant abouti à la modification des conditions de retrait, de dépôt et d'informations complémentaires, ainsi qu'il suit :

- lien pour le retrait de l'AMI accompagné des **Termes de Référence** : **https://marches-publics.sbee.bj/**
- outre les dépôts en version physique, l'adresse mail pour le dépôt des versions électroniques : **offres_prmp@sbee.bj**
- adresse mail pour toutes informations complémentaires : **info_prmp@sbee.bj**

Pour ce faire, la date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le **01 juillet 2025** est reportée au **08 juillet 2025.**

Veuillez recevoir **Mesdames/Messieurs**, nos meilleures salutations.

La Personne Responsable des Marchés Publics

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE * LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS * LA PRMP * SBEE

Jean-Luc YOFFOU

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

N/Réf. : D03895 /25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/Coord-PERU/SPM

V/Réf.:

Cotonou, le 19 JUIN 2025

Aux

Candidats de l'avis à manifestation d'intérêt N° 338/2025/SBEE/DG/PRMP/ DRH/DER/SP du 27/05/2025

Objet : Information relative au report de la date limite de dépôt des plis objet de l'AMI N° 338 /2025/SBEE/DG/PRMP/DRH/DER/SP du 27/05/2025 relatif au recrutement d'un ingénieur en génie civil pour le compte du PERU II.

Mesdames/Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la publication de l'AMI le **27/05/2025**, certains candidats ont formulé des demandes d'éclaircissements ayant abouti à la modification des conditions de retrait, de dépôt et d'informations complémentaires, ainsi qu'il suit :

- lien pour le retrait de l'AMI accompagné des **Termes de Référence** : **https://marches-publics.sbee.bj/**
- outre les dépôts en version physique, l'adresse mail pour le dépôt des versions électroniques : **offres_prmp@sbee.bj**
- adresse mail pour toutes informations complémentaires : **info_prmp@sbee.bj**

Pour ce faire, la date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le **27 juin 2025** est reportée au **04 juillet 2025.**

Veuillez recevoir **Mesdames/Messieurs,** nos meilleures salutations.

La Personne Responsable des Marchés Publics

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE – LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS – LA PRMP – SBEE

Jean-Luc YOFFOU

N/Réf. : 003899 /25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/Coord-PERU/SPM

V/Réf.:

Cotonou, le 19 JUIN 2025

Aux

Candidats de l'avis à manifestation d'intérêt N° 341/2025/SBEE/DG/PRMP/ DRH/DER/SP du 27/05/2025

Objet : Information relative au report de la date limite de dépôt des plis objet de l'AMI N° 341/2025/SBEE/DG/DRH/DER/PRMP/SP du 27/05/2025 relatif au recrutement d'un spécialiste en passation des marchés publics pour le compte du PERU II.

Mesdames/Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la publication de l'AMI le **27 mai 2025**, certains candidats ont formulé des demandes d'éclaircissements ayant abouti à la modification des conditions de retrait, de dépôt et d'informations complémentaires, ainsi qu'il suit :

- lien pour le retrait de l'AMI accompagné des **Termes de Référence** : **https://marches-publics.sbee.bj/**
- outre les dépôts en version physique, l'adresse mail pour le dépôt des versions électroniques : **offres_prmp@sbee.bj**
- adresse mail pour toutes informations complémentaires : **info_prmp@sbee.bj**

Pour ce faire, la date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le **03 juillet 2025** est reportée au **10 juillet 2025.**

Veuillez recevoir **Mesdames/Messieurs**, nos meilleures salutations.

La Personne Responsable des Marchés Publics

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE – PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS – LA PRMP – SBEE

Jean-Luc YOFFOU

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

N/Réf. : 003896/25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/Coord-PERU/SPM

V/Réf.:

Cotonou, le 19 JUIN 2025

Aux

Candidats de l'avis à manifestation d'intérêt N° 337/2025/SBEE/DG/PRMP/ DRH/DER/SP du 27/05/2025

Objet : Information relative au report de la date limite de dépôt des plis objet de l'AMI N° 337/25/SBEE/DG/PRMP/DRH/DER/SP du 27/05/2025 relatif au recrutement d'un comptable pour le compte du PERU II

Mesdames/Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la publication de l'AMI le **27/05/2025**, certains candidats ont formulé des demandes d'éclaircissements ayant abouti à la modification des conditions de retrait, de dépôt et d'informations complémentaires, ainsi qu'il suit :

- lien pour le retrait de l'AMI accompagné des **Termes de Référence** : **https://marches-publics.sbee.bj/**
- outre les dépôts en version physique, l'adresse mail pour le dépôt des versions électroniques : **offres_prmp@sbee.bj**
- adresse mail pour toutes informations complémentaires : **info_prmp@sbee.bj**

Pour ce faire, la date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le **26 juin 2025** est reportée au **03 juillet 2025.**

Veuillez recevoir **Mesdames/Messieurs,** nos meilleures salutations.

La Personne Responsable des Marchés Publics

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE – LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS – LA PRMP – SBEE

Jean-Luc YOFFOU

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

N/Réf. :

V/Réf.: 003897 /25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/Coord-PERU/SPM

Cotonou, le 19 JUIN 2025

Aux

Candidats de l'avis à manifestation d'intérêt N° 336/2025/SBEE/DG/PRMP/ DRH/DER/SP du 27/05/2025

Objet : Information relative au report de la date limite de dépôt des plis objet de l'AMI N° 336/2025/SBEE/DG/PRMP/DRH/DER/SP du 27/05/2025 relatif au recrutement d'un spécialiste en développement social et genre pour le compte du PERU II.

Mesdames/Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la publication de l'AMI le **27/05/2025**, certains candidats ont formulé des demandes d'éclaircissements ayant abouti à la modification des conditions de retrait, de dépôt et d'informations complémentaires, ainsi qu'il suit :

- lien pour le retrait de l'AMI accompagné des **Termes de Référence** : **https://marches-publics.sbee.bj/**
- outre les dépôts en version physique, l'adresse mail pour le dépôt des versions électroniques : **offres_prmp@sbee.bj**
- adresse mail pour toutes informations complémentaires : **info_prmp@sbee.bj**

Pour ce faire, la date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le **25 juin 2025** est reportée au **02 juillet 2025.**

Veuillez recevoir **Mesdames/Messieurs,** nos meilleures salutations.

La Personne Responsable des Marchés Publics

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE * PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS * LA PRMP * SBEE *

Jean-Luc YOFFOU

SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE

N/Réf. : 303898 /25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/Coord-PERU/SPM

V/Réf.:

Cotonou, le 19 JUIN 2025

Aux

Candidats de l'avis à manifestation d'intérêt N° 335/2025/SBEE/DG/PRMP/ DRH/DER/SP du 27/05/2025

Objet : Information relative au report de la date limite de dépôt des plis objet de l'AMI N° 335/25/SBEE/DG/PRMP/DRH/DER/SP du 27/05/2025 relatif au recrutement d'un responsable administratif et financier pour le compte du PERU II.

Mesdames/Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la publication de l'AMI le **27/05/2025**, certains candidats ont formulé des demandes d'éclaircissements ayant abouti à la modification des conditions de retrait, de dépôt et d'informations complémentaires, ainsi qu'il suit :

- lien pour le retrait de l'AMI accompagné des **Termes de Référence** : **https://marches-publics.sbee.bj/**
- outre les dépôts en version physique, l'adresse mail pour le dépôt des versions électroniques : **offres_prmp@sbee.bj**
- adresse mail pour toutes informations complémentaires : **info_prmp@sbee.bj**

Pour ce faire, la date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le **24 juin 2025** est reportée au **1er juillet 2025.**

Veuillez recevoir **Mesdames/Messieurs,** nos meilleures salutations.

La Personne Responsable des Marchés Publics

LA PRMP

Jean-Luc YOFFOU

PADIAP PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES PRODUCTIFS
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

AFD

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANT)

N°002/2025/ACAD/DE/PRMP/SP du ...17/06/.....2025.

Pour la constitution de la liste de cabinets/bureaux d'études qualifiés pour les études dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'Investissements Agricoles (FIA) du PADIAP.

Nom de l'autorité contractante : Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD)

Financement : Agence Française de Développement (AFD),

- **Convention de financement N° CBJ 1275 01J du 05 juillet 2023 et avenants**

Juin 2025

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

AMI N°002/2025/ACAD/DE/PRMP/SP du...17/06/.....2025.

Projet : Projet d'Appui au Développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP)

Objet : **Constitution de la liste de cabinets/bureaux d'études qualifiés pour les études dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'Investissements Agricoles (FIA) du PADIAP.**

1. L'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) a sollicité et obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget 2025, des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD), afin de financer le Fonds d'Investissements Agricoles (FIA) du Projet d'Appui au Développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de prestations intellectuelles relatifs aux :
   i. Études techniques détaillées pour les ouvrages de franchissements (ponts, ponceaux des routes en terre dans les communes) ;
   ii. Études techniques détaillées pour les Infrastructures et Equipements Marchands (IEM) ;
   iii. Études techniques détaillées pour les unités semi-modernes de transformation ;
   iv. Etudes techniques détaillées pour les aménagements hydro-agricoles ;
   v. Etudes techniques détaillées pour les aménagements pastoraux ;
   vi. Études sociales, socio-économiques, socio-foncières, d'exploitation des ouvrages ;
   vii. Études d'impact environnemental et social (EIES).
2. Les Services des Candidats auront pour objet :

N°	Nature des prestations	Description des prestations attendues
i.	Études techniques détaillées pour les ouvrages de franchissement	✓ Dimensionnement des ouvrages d'art y compris la protection adéquate des talus des remblais requis. Les ouvrages concernés sont : dalot simple ou multiple, passage busé simple, passé busé multiple hors d'eau ou submersible, ponceaux et ponts de faible portée et de montant inférieur à 100 millions FCFA ; ✓ Prise en compte des conditions de site pour la fondation et la stabilité de l'ouvrage ;

N°	Nature des prestations	Description des prestations attendues
		✓ Traitement des points critiques sur les pistes/déssertes rurales. Principaux livrables attendus : o Avant-Projet Sommaire (APS), o Avant-Projet Détaillé (APD) provisoire et o Avant-Projet Détaillé (APD) définitif.
ii.	Études techniques détaillées pour les IEM	✓ Conception architecturale des bâtiments selon la nature et le type d'infrastructure ou d'équipement marchand. Il s'agit entre autres des boutiques de type R+1, hangars marchands, de marché à bétail, de boucherie, aire d'abattage avec station d'eau autonome, etc.; ✓ Prise en compte de l'identité architecturale de certains territoires ou de certaines exigences territoriales (BTC, par exemple) ; ✓ Dimensionnement de l'ouvrage et des dépendances requises pour son exploitation optimale ; etc. Principaux livrables attendus : o Avant-Projet Sommaire (APS), o Avant-Projet Détaillé (APD) provisoire et o Avant-Projet Détaillé (APD) définitif.
iii.	Études techniques détaillées pour les unités semi-modernes de transformation	✓ Conception architecturale des bâtiments selon la nature et le type d'unité de transformation ; ✓ Prise en compte de l'identité architecturale de certains territoires ou de certaines exigences territoriales (BTC, par exemple) ; ✓ Garantie de l'adéquation du dimensionnement électrique en lien avec les équipements envisagés ; ✓ Dimensionnement de l'ouvrage et des dépendances requises (toillettes, vestiaires, clôture, forage et son équipement, etc.) pour son exploitation optimale ; ✓ Exigence de la prise en compte des normes et réglémentations en vigeur pour le respect de l'hygiène, de l'assainissement et surtout du principe de la "marche en avant" dans le processus de production des unités de transformation ; etc. L'unite de transformation comportera au minimum la bâtiment principal faisant office de de l'unité, un magasin de stockage de matières premières, un magasin de stockage des produits finis, un forage avec un pompage d'eau autonome (énergie photovoltaïque et générateur d'énergie alternative ou raccordement au reseau SBEE), une clôture avec guérite, salles d'eau inétgrées et externes, etc. pour un montant limité à 150 millions FCFA. Principaux livrables attendus : o Avant-Projet Sommaire (APS), o Avant-Projet Détaillé (APD) provisoire et o Avant-Projet Détaillé (APD) définitif.
iv.	Etudes techniques détaillées pour	✓ Réalisation des études topographiques ; ✓ Réalisation des études hydrologiques ; ✓ Réalisation des études géophysiques ;

N°	Nature des prestations	Description des prestations attendues
	les aménagements agricoles	✓ Dimensionnement des ouvrages selon le type d'aménagement hydroagricole en tenant compte des exigences hydrauliques pour leur fonctionnement sécurisé ; ✓ Prise en compte des études techniques liées à la mobilisation de l'eau (eaux souterraines ou eaux de surface) ; ✓ Conceptions techniques et architecturales des ouvrages de mobilisation d'eau de surface ou souterraines si requis ; ✓ Conception technique des autres ouvrages connexes pour garantir l'exploitation optimale en maitrise totale d'eau ; ✓ Pour les ouvrages en maitrise partielle d'eau, conception technique y compris toutes sujétions pour garantir la productivité du riz (Aménagement rizicole limité à moins de 50 ha et de montant inférieur à 100 millions FCFA) en saison pluvieuse et/ou du maraîchage (Aménagement maraicher limité à 5 ha avec la mobilisation d'eau souterraine avec un montant de moins de 100 millions FCFA d'une part et à 10 ha en aval de retenue d'eau dont le montant de mobilisation des eaux de surface et les aménagements requis n'excède à priori 300 millions FCFA d'autre part) en contre saison ; etc. Principaux livrables attendus : o Avant-Projet Sommaire (APS), o Avant-Projet Détaillé (APD) provisoire et o Avant-Projet Détaillé (APD) définitif.
v.	Etudes techniques détaillées pour les aménagements pastoraux	✓ Conception et dimensionnement des ouvrages de balisage des couloirs de passage des animaux (ovins et bovins) ou de transhumance de moins de 50 kilomètres linéaires ; ✓ Réalisation des travaux topographiques (planimétrie notamment) pour le couloir de passage, les aires de paturage, de repos, de pacage, d'abreuvement, point de vaccination, etc. ✓ Conception des points d'abreuvement en eau du bétail (mare, forage, toute autre retenue d'eau) y compris toutes sujétions d'exploitation optimale visant la valorisation et la viabilité du couloir balisé ; ✓ Conception de l'enrichissement des parcours naturels ; etc. Principaux livrables attendus : o Avant-Projet Sommaire (APS), o Avant-Projet Détaillé (APD) provisoire et o Avant-Projet Détaillé (APD) définitif.
vi.	Études sociales, socio-économiques, socio-foncières,	Suivant la nature de l'infrastructure : ✓ Réalisation des études sociales pour analyser le niveau d'implication et/ou d'adhésion des bénéficiaires ou futurs exploitants pour la mise en place des ouvrages ;

N°	Nature des prestations	Description des prestations attendues
	d'exploitation des ouvrages	✓ Réalisation des études socio-foncières en vue de l'analyse des situations conflictuelles présentes, latentes ou potentielles en lien avec la préoccupation d'une exploitation future paisible et durable ; ✓ Réalisation des études socio-économiques en vue de la justification économique pour la mise en place de l'infrastructure ; ✓ Réalisation des études de viabilité de l'exploitation en établissant les conditions d'exploitation en lien avec les capacités seuils d'acceptabilité, les modes de gestion, la répartition des charges d'entretien, etc. Principaux livrables attendus : o Rapport provisoire et o Rapport définitif.
vii.	Études d'impact environnemental et social (EIES)	Suivant la nature et le type d'infrastructure agricole ; ✓ Réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) approfondies ; ✓ Réalisation des études d'impact environnemental et social (EIES) simplifiées ; ✓ Elaboration des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Principaux livrables attendus : o Rapport provisoire, o Rapport définitif et o Certificat de conformité environnementale et sociale (CCES).

3. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par nature de prestations. Un même candidat peut déposer des dossiers pour plusieurs ou l'ensemble des natures de prestations listées au point 1 ci-dessus du présent avis (un dossier différent pour chaque nature de prestations). Il pourra être retenu sur la liste pour les marchés concernés par une nature de prestations, si son dossier relatif à ladite nature est jugé satisfaisant.

4. Chaque manifestation d'intérêt doit porter clairement la mention "Manifestation d'intérêt pour [insérer la nature de prestations].

5. L'ACAD invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

6. Cet Appel à Manifestation d'intérêt s'adresse aux Bureaux d'Etudes.

7. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : http://www.afd.fr.

8. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

9. Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :
   - une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

     ou
   - une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

   En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

10. Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

11. Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils fourniront les preuves de l'exécution d'au moins trois (03) marchés similaires au cours des dix (10) dernières années (attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des pages de garde, page du montant et de signature de chaque marché). Les candidats associeront à leurs références, un tableau de synthèse sous format Excel, de celles-ci avec les données suivantes : Année, Nom du contrat, Nature de la prestation, ouvrages concernés et caractéristiques, montant, client / nom du projet, nombre d'hommes jours mobilisés, pays et zone/commune d'intervention, autres observations qualitatives éventuelles, etc.

12. Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :
   - De l'ampleur des marchés ;
   - Du contexte géographique : PDA4 ; Bénin ; Afrique de l'ouest ;

- De la nature des services ainsi que du domaine et de l'expertise technique, tel que précisé dans le tableau ci-après :

N°	Nature des prestations	Nature des services	Domaine et expertise technique
i.	Études techniques détaillées pour les ouvrages de franchissement	Etude technique détaillée Etude de faisabilité	Ouvrage de franchissement Aménagement de piste Entretien périodique de piste
ii.	Études techniques détaillées pour les IEM	Etude technique détaillée Etude de faisabilité	Marchés à bétail Boucheries Aires d'abattage Hangars et boutiques de marchés
iii.	Études techniques détaillées pour les unités semi-modernes de transformation	Etude technique détaillée Etude de faisabilité	Unités semi-modernes de transformation (pomme et noix de cajou, soja, karité, arachide, manioc, lait de vache en fromage, etc.)
iv.	Etudes techniques détaillées pour les aménagements agricoles	Etude technique détaillée Etude de faisabilité	Aménagement des bas-fonds rizicoles Aménagement des périmètres maraîchers Construction de retenues d'eau
v.	Etudes techniques détaillées pour les aménagements pastoraux	Etude technique détaillée Etude de faisabilité	Couloirs de passage (Délimitation et balisage) Aires de pâturage Aires de repos Mares ou forages pastoraux Aménagements fourragers
vi.	Études sociales, socio-économiques, socio-foncières, d'exploitation des ouvrages	Etude de faisabilité Étude sociale Etude socio-économique Etude socio-foncière Etude d'exploitation des ouvrages	Aménagements hydroagricoles Aménagements pastoraux Infrastructures de transport Infrastructures économiques et marchandes Unités de transformation
vii.	Études d'impact environnemental et social (EIES)	Etude d'impact environnemental et social (EIES)	Aménagements hydroagricoles Aménagements pastoraux Infrastructures de transport Infrastructures économiques et marchandes Unités de transformation

13. L'ACAD dressera pour chaque nature de prestations, un répertoire avec un ordre de classement des candidats qualifiés, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Les demandes de propositions seront adressées aux 6 premiers bureaux du classement. Suite aux attributions des marchés issus des premières demandes de proposition, les bureaux retenus seront retirés provisoirement des listes jusqu'à la fin de leur prestation. Les nouvelles demandes de proposition seront par la suite soumises aux 6 bureaux encore éligibles suivant l'ordre de classement déterminé au stade de la présélection. Un bureau d'études

ne pourra être retenu que pour un maximum de 2 prestations concomitantes sur l'ensemble des 3 intercommunalités de la zone d'intervention du projet, à savoir l'Association pour le Développement des Communes du Borgou, l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga et le Groupement Intercommunal des Collines.

14. Après l'établissement de la liste restreinte, le candidat sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). A ce titre, les critères de sélection de la future Demande de Propositions accorderont une part essentielle à la qualité de la proposition méthodologique, à l'organisation et à la qualification de l'équipe qui sera proposée.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-après, aux heures de service (8h – 12h30 et 14h - 17h30) : Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD), Natitingou, Quartier Ourbouga, bâtiment de type R+1 de couleur blanche, derrière l'auberge Wengro Péré, secretariat@acad-benin.org. Tel : (229) 01 66 477598 à compter **du** 20 **juin 2025.**

15. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées, pour chaque nature de prestations, en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie mentionnée comme tel, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD), Natitingou, Quartier Ourbouga, bâtiment de type R+1 de couleur blanche, derrière l'auberge Wengro Péré, secretariat@acad-benin.org. Tel : (229) 01 66477598 **au plus tard le** 08/8/25 **à 10 heures 00**.

16. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés le 08/08/ **2025** à 10 heures 30 minutes.

Natitingou, le 17/06/2025.

Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD)
LE DIRECTEUR EXECUTIF

Abdoul-Aziz ADEBI
(Directeur Exécutif ACAD)

II- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

A

Monsieur le Directeur Exécutif de l'ACAD

Objet : Manifestation d'intérêt pour .....

Monsieur le Directeur Exécutif,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour le .....

Notre dossier de candidature comprend :

1. La présente lettre de manifestation d'intérêt ;
2. La déclaration d'intégrité, dûment datée et signée ;
3. Une Note de présentation du Bureau d'études et de son organigramme ;
4. Un extrait du RCCM ou d'une copie des statuts ;
5. Des références de prestations similaires achevées dans les 10 dernières années (fiche de présentation de chaque référence) ;
6. Les justificatifs des références présentées (attestations de bonne fin, pages de garde et de signature des contrats).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du Bureau d'études)

III - DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

   2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

   2.2 Avoir fait l'objet :

   a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

   b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

   c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

   2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte

contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationale ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour

effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

   6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

   6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

   6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

   6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

   6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

   6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

   6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par

la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____
Dûment habilité à signer pour et au nom de[1] :_____
Signature : _____
En date du :

[1] En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.